

L'éducation manifeste à Paris le 20 janvier 2007



L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

Fonction publique,
Action en vue

Les SDF
campent en ville



Dossier
L'Europe
des services

*"Si c'est bien pour moi,
c'est bien pour vous."*

**BAISSE DES TARIFS
D'ASSURANCE AUTO**

DE **- 4%**

À **- 15%**

Pour une Citroën C4 essence 2L 16V exclusive,
votre assurance tous risques
ne vous coûte que 24€ par mois à Strasbourg*

APPELEZ LE 0820 809 809 (0,12 TTC/mn)
ou tapez www.gmf.fr



1^{er} ASSUREUR DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS

* Cotisation mensuelle TTC «Duxio Eco» au 01/04/2006. Tarif pour un conducteur fonctionnaire âgé de 40 ans suivant l'usage privé-trajet/travail-administratif avec bonus de 50%, 5% de réduction mutualisée et sans sinistre au cours des 36 derniers mois. Hors garantie conducteur, avec garage, avec franchises. Frais de mensualisation de 2,29 € TTC par mois en sus. Pour un 1^{er} contrat à la GMF, le droit d'entrée est de 1,52 € TTC.

La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires et employés de l'Etat et des services publics et assimilés, Société d'assurance mutuelle GMF Assurances - Société anonyme au capital de 161 385 443 € entièrement versé. RCS Paris 3190 972 901 - APE 6420. Régulée par le Code des assurances. Siège social : 171 rue de Procy 75007 Paris cedex 17.

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
3,5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. : 01 44 79 90 30
Fax : 01 48 01 02 52
Internet :

http://www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Gérard Aschieri
Rédaction :
Jean-Michel Drevon,
Françoise Dumont,
Bruno Kozole,
Élizabeth Labaye,
Éliane Lancette,
Claudie Martens,
Jacques Mucchielli,
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03

GMF p. 2
GMF p. 3
Point-Afrique p. 9
Athéna p. 26
Casden p. 32

Compogravure : CAG
Impression : SIEP

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 4 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales

Les SDF ne décampent pas

7

Le pouvoir d'achat
à la baisse

8-9

publiques

Frais de déplacements
des fonctionnaires

12

éducatives

Manifestation nationale
le 20 janvier

13

culturelles

Les cinémas indépendants

28

rencontre

Grand Corps Malade

30

DOSSIER

L'Europe des services publics

Harmonisation ? Optimisation ? Ou mise au pas et déréglementations ? Alors que les salariés se mobilisent pour l'amélioration des services publics, comment se construit (ou se déconstruit) l'Europe des services publics ?



© YVES TRÉVIERS/NAJA

Sondage CSA/FSU. Les Français et la Fonction publique

Quels rapports les Français entretiennent-ils avec leur Fonction publique ? Quelle opinion ont-ils d'elle et de ses agents ? Le sondage que la FSU a commandé à l'institut CSA et rendu public le 8 décembre dernier remet en cause des idées reçues.



© LISA PEQUERY/NAJA

édito Meilleurs vœux



Gérard Aschieri

Le début 2007 est marqué par le succès de l'action impulsée par les « Enfants de Don Quichotte » sur la question des SDF et des « mal-logés ». Nous pouvons nous en réjouir. Mais ce mouvement doit aussi nous faire réfléchir : il est frappant de voir comment une initiative médiatique bien maîtrisée a pu donner une impulsion décisive à un dossier qui depuis des années a fait l'objet de longues luttes : sans ces luttes et la sensibilisation de l'opinion qu'elles avaient fait monter, les campements de tentes n'auraient sans doute pas eu un tel impact et en même temps l'action spectaculaire, conçue comme telle, a donné l'élan indispensable pour aboutir.

Il est aussi frappant de constater combien notre société peut être sensible à toutes les questions de valeurs et aux sujets qui renvoient à l'humain : combien de luttes importantes ont pu ces derniers mois s'appuyer sur ces ressorts. Il n'est évidemment pas question d'en tirer des modèles transposables en tous lieux et toutes circonstances.

Mais en cette période de vœux, outre ceux que j'adresse à chacun pour lui-même et ceux qu'il aime, je voudrais formuler un vœu pour le mouvement syndical : qu'il soit toujours mieux à la hauteur des enjeux et des attentes de notre société et que ses initiatives, toujours mieux en prise sur celle-ci, débouchent sur de nouveaux succès.

Chômage

Le collectif « les autres chiffres du chômage », composé d'associations, le Réseau alerte sur les inégalités, AC ! ou le Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP), et de syndicats comme le SNU-ANPE, SUD ANPE ou la CGT Insee, a affirmé mercredi dans une conférence de presse, que la France comptait en septembre plus de 4,4 millions de chômeurs, et non 2,172 millions comme l'avait dit le ministère de l'emploi pour la même période. Pour le collectif, 2,276 millions de personnes ne sont pas comptabilisées dans les chiffres officiels du chômage publiés chaque mois par le ministère de l'emploi. «Le fait que certaines catégories de chômeurs ne sont pas comptabilisées dans les chiffres officiels n'est pas nouveau, mais pour la première fois, les chômeurs invisibles représentent plus de 50 % du nombre total des chômeurs, alors qu'en 1982 ils ne représentaient que 10 % de la totalité des chômeurs».

> DROITS DE L'HOMME

3^e congrès mondial contre la peine de mort

Le 3^e Congrès mondial contre la peine de mort se déroulera à Paris, du 1^{er} au 3 février, dans un contexte international de réduction progressive des condamnations à mort et des exécutions, qui tendent à se concentrer en Asie, en Afrique du nord et Moyen-Orient, et aux États-Unis. Le Congrès se déroulera trente ans après la reprise des exécutions aux États-Unis (17 janvier 1977) et dix ans après l'adoption par la Commission des droits de l'homme de l'ONU, à l'initiative de l'Italie (avril 1997), de la première résolution condamnant la peine de mort.

Plusieurs pays européens (l'Allemagne, la Belgique, la France, le Luxembourg, la Suède, l'Irlande et la Suisse), la Commission européenne, le Conseil régional de Basse-Normandie, de Franche-Comté, la ville de



© NANA

Paris, de Bobigny, le Barreau de Paris apportent leur soutien à la tenue de ce congrès. Le congrès de Paris a pour objectifs de contribuer au développement de la Coalition mondiale contre la peine de mort et de coalitions nationales et régionales dans les pays qui conservent la peine capitale et à offrir une tribune internationale aux voix abolitionnistes qui s'expriment dans les principales

régions rétentionnistes : avant tout en Afrique du nord et au Moyen-Orient, mais également en Chine et aux États-Unis.

Le Congrès de Paris annoncera la Journée mondiale contre la peine de mort du 10 octobre 2007 qui portera sur la Chine dans la perspective des Jeux olympiques de Pékin 2008.

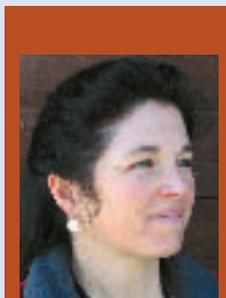
Les deux précédents Congrès de Strasbourg et Montréal avaient eu un écho très important dans les médias, « Paris 2007 » devrait connaître le même succès. Plusieurs moments du Congrès auront une portée grand public comme la soirée de témoignages de victimes abolitionnistes et d'anciens condamnés à mort le jeudi 1^{er} février à la Cité internationale ou la Marche dans les rues de Paris le samedi 3 février en début d'après-midi.

ÉLIANE LANCETTE

MÉTIER

Un sentiment d'injustice

Ce qui a donné à Sophie la passion de son métier, c'est peut-être cette rencontre lors d'un stage à l'IUFM : une institutrice lui fait prendre conscience de ce qu'est l'école maternelle : « une vraie école, où tout est calculé, préparé, construit. » Aussi, à sa troisième rentrée scolaire, le premier poste de direction fut un vrai choix. « Les postes de direction sont peu demandés, cela me permettait surtout de choisir le niveau d'enseignement. » Auparavant, animatrice près de Grenoble, Sophie intervenait dans les écoles d'où l'envie de s'y impliquer davantage. Aujourd'hui, par contre la direction d'école n'est plus du tout un choix, pour cette jeune enseignante dont les journées débutent à 8 heures, 7h30 parfois (mettre l'école en route : éteindre l'alarme, allumer photocopieuse et ordinateurs, vérifier qu'il y a du chauffage et accessoirement préparer sa classe !) et finissent autour de 20 heures. « On ne choisit pas toujours le moment où l'on fait de la direction : les parents qui appellent pour un enfant malade, la mairie, les intervenants... Puis il y a les courriers, mails et papiers, le soir et la préparation des



Sophie Breyton

Directrice d'école maternelle à Viviers en Ardèche.

réunions avec l'équipe, la mairie, les concertations... » Une course après le temps qui laisse un goût de frustration : « j'ai choisi ce métier pour enseigner, pour être au contact des enfants ! » Et quand l'Inspectrice d'Académie annonce un retrait d'un trentième du salaire, pour fait de grève administrative, le dégoût est à son comble. D'autant plus injuste que, malgré cette grève (refus de renvoyer certains documents), les écoles tournent, et que l'on accepte toujours plus de travail. « L'IA refuse le dialogue, pourtant elle voit bien que ça tourne. » Pour tout ça, elle a envie de renoncer à la direction. « Je sais, syndicalement ce n'est pas une solution. Ils mettront une autre jeune sur le poste... » Le syndicalisme, elle n'est pas tombée dedans petite : « quand j'ai débuté, l'administration ne répondait pas à mes questions, le SNUipp oui. » Aussi simple que ça. Aujourd'hui elle est déléguée du personnel. « Ça prend du temps, mais cela permet de rencontrer des collègues, d'élargir l'horizon ! » Une résolution pour cette année : « prendre le temps d'aller skier ! »

Bruno Kozole

> REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE

Espoir de changement, mais quand ?



© MASA

la représentativité est légitimée par le vote des salariés.

Le rapport du Conseil économique et social intitulé « consolider le dialogue social » a avancé des pistes intéressantes, inspirées en partie par le rapport Hadas-Label, et pour lesquelles la FSU se bat depuis toujours : la représentativité est légitimée par le vote des salariés, sachant que tous les syndicats ont droit à se présenter et les accords ne peuvent être valides que si

l'accord est majoritaire (en nombre de salariés et non en nombre d'organisations). Ces avancées ont convaincu la FSU de voter cet avis, malgré ses insuffisances, notamment l'absence de la prise en compte de la représentativité dans la Fonction publique pour pouvoir participer à des négociations sur les questions concernant l'ensemble des salariés.

À la suite de cet avis, la CGT et la CFDT ont fait une conférence de presse commune pour proposer que ces avancées soient immédiatement traduites dans la loi.

Car chacun reconnaît que la situation ne peut perdurer. Mais la majorité gouvernementale à l'assemblée a rejeté l'amendement rédigé par la CGT et la CFDT et relayé par la gauche, amendement qui rappelait que « la

représentativité au niveau national des organisations syndicales légalement constituées est appréciée en retenant les résultats d'une élection de représentativité organisée tous les 5 ans. ». Prétexte invoqué : il faut engager une nouvelle concertation sur la faisabilité ! Un moyen surtout de renvoyer à une autre législature, ce qui aurait pu être décidé immédiatement.

Il est pourtant notamment possible de donner de premiers signes d'engagement dans la voie préconisée par le CES en rétablissant par exemple dans la fonction publique la liberté de choix des fonctionnaires dans leurs élections professionnelles, en abrogeant la loi Perben de 1996 qui permet à l'administration d'éliminer a priori certaines candidatures syndicales.

L'observatoire du dialogue social qui regroupe la FSU, l'Unsa, Solidaires et l'Unef devra poursuivre ses efforts. L'unité reste cependant difficile sur ce sujet puisqu'il n'a pas été possible d'obtenir de communiqué commun...

ELIZABETH LABAYE

> CONGRÈS DE LA FSU

Marseille : 29 janvier - 2 février 2007

Pour préparer le prochain Congrès FSU, tous les syndiqués ont été appelés à voter d'une part sur l'orientation (5 listes présentées), d'autre part sur le Rapport d'activité. (résultats ci-contre). La démocratie, à travers le vote direct des adhérents, est un des « fondamentaux » de la FSU. À Marseille, du 29 janvier au 2 février 2007, les congressistes travailleront sur quatre thèmes :

- « éducation, formation, recherche : enjeux d'avenir » : formation initiale, formation continue (incluant VAE) et recherche.

- « de quels services publics et de quelles fonctions publiques avons nous besoin ? » : dimension européenne, place des personnels, statuts, précarité...

- « propositions pour contribuer à des alternatives économiques et sociales » : place du travail, salaires, protection

sociale, mondialisation et enjeux stratégiques, développement durable, droits et libertés en France et dans le monde.

- « quelle FSU pour quel syndicalisme ? » : fonctionnement de la FSU, ses rapports avec les autres formes du mouvement social, ses adhésions internationales, ses propositions pour les évolutions du syndicalisme.

ELIANE LANCETTE

Vote d'orientation

Inscrits	Votants	à l'initiative d'Unité et Action	à l'initiative d'ÉÉ	PRSI	Émancipation	Front Unique
165 299	42 944 (26%)	30 079 (73,6%)	6 289 (15,4%)	1 812 (4,4%)	1 849 (4,5%)	842 (2,1%)

Rapport d'activité

Inscrits	Votants	Pour	Contre	Abs	Refus de vote
165 299	42 944 (25,98%)	30 711 (74,3%)	1 667 (4%)	8 200 (19,8%)	741 (1,8%)

> RESF

Expulsés au Kosovo

Le 6 décembre Jusuf et Shpresa Raba et leurs trois enfants, Qerim, 7 ans, Dashnor, 4 ans et Dashroje, 3 ans ont été expulsés. La reconduite de cette famille, en France depuis 2001, à laquelle l'OFPRA avait refusé le statut de réfugié malgré les violences et les menaces subies au Kosovo, a donné lieu à un déploiement de moyens extraordinaire et à des actes de brutalité inacceptables. L'expulsion ayant échoué à Roissy, la famille a été reconduite par avion spécial affrété par l'État et une escorte de 15 personnes dont 10 policiers d'abord à Tirana (Albanie) puis au Kosovo. Cette expulsion a déclenché l'indignation et un appel à la constitution d'un comité de soutien⁽¹⁾ signé par de nombreuses personnalités. Les signataires dénoncent les pratiques utilisées, et s'étonnent que le couple n'ait pas été régularisé, d'abord à l'occasion de sa demande d'asile, ensuite dans le cadre de la circulaire du 13 juin 2006 (dont ils remplissaient les critères). Ils demandent que la famille Raba



© LISA PÉQUERY/NAJA

rentre dans sa ville de Gray (Haute-Saône) et se déclarent, en attendant ce retour, particulièrement attentifs à ce que la sécurité de Jusuf et Shpresa Raba et des enfants soit assurée au Kosovo.

La FCPE, la FER CCGT, la FIDL, la FSU, le SGEN CFTD, l'UNSA, l'UNL, et l'UNEF se sont adressés par courrier⁽²⁾ le 13 décembre au Président de la République, pour dire « l'émotion de la communauté éducative face aux expulsions de jeunes ou d'enfants scolarisés » et condamner ce qui constitue une remise en cause « du droit à l'éducation reconnu par la Convention internationale des droits de l'enfant ». Ils réclament une intervention « de la plus haute autorité de l'État » et demandent audience au Président pour l'entretenir de cette situation.

CLAUDIE MARTENS

1. signable en ligne. www.educationsansfrontieres.org
2. en ligne sur www.fsu.fr

Pas de trêve des confiseurs

Ulrich, élève du lycée Flesselles à Lyon, congolais, est arrêté le 4 janvier, deux jours après ses 18 ans et placé en rétention. Enseignants et élèves (une centaine en tout) ont manifesté devant le tribunal administratif le 8 janvier pour le soutenir. Nous apprenons à l'instant que le tribunal administratif a finalement cassé l'arrêté d'expulsion.

Rapport du COR

Le rapport confirme que la croissance des revenus et de l'emploi jouent un rôle déterminant dans l'équilibre financier des régimes. Il révèle que l'allongement de la durée d'assurance, de même que les dispositifs de décote et surcote, n'ont pas eu d'impact sur la durée d'activité des cotisants : l'âge moyen de départ en retraite a baissé ces dernières années. La FSU s'oppose aux orientations suggérées, qui s'inscrivent dans la logique des lois de 1993 et 2003 que la FSU a dénoncées, logique fondée sur un refus d'accroître les financements des régimes et d'équilibrer leurs comptes, tout en prétendant maintenir le taux de remplacement, par une durée de cotisation plus longue. Les pistes suggérées dans le rapport comme l'augmentation de la décote ou le décalage des bornes de 60 (âge de la retraite) et 65 ans (âge auquel la décote s'annule) sont donc inquiétantes...

> PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Et une loi de plus !

Si la dérive d'un pouvoir exécutif se reconnaît à sa propension à légiférer à défaut de faire appliquer les lois existantes, on pourrait sans doute appliquer cela à l'actuel ministre de l'Intérieur, qui n'en finit pas de barder la République de lois plus sécuritaires les unes que les autres. Car dans les faits, en 2005, la délinquance a été trois fois supérieure aux chiffres officiels des services du ministère de l'Intérieur, selon une enquête de l'Insee et de l'Observatoire national de la délinquance rendue publique le 19 décembre dernier. En tout cas cet activisme législatif illustre fort à propos une certaine incapacité à enrayer les actes délictueux. Ainsi, c'est à la fin du mois de janvier que doit passer en dernière lecture à l'Assemblée nationale le projet de loi de Prévention de la délinquance. Déjà largement amendé lors des précédentes lectures dans un sens encore plus répressif, ce projet



© LISA PÉQUERY/NAJA

suscite d'ores et déjà de nombreuses protestations. Un collectif national unitaire de résistance à la délation, dont la FSU fait partie aux côtés d'autres organisations et de syndicats de magistrats et d'avocats, s'est même constitué. Celui-ci appelle à des

journées d'action du 22 au 26 janvier. Des magistrats de la jeunesse, quant à eux, dénoncent la logique de la « tolérance zéro qui judiciarise tout et crée une justice d'abatage ». L'AFMJF* préconise la création d'une commission de prévention de la délinquance et de la réinsertion à l'échelon communal pour des délits qui ne font pas l'objet de poursuites judiciaires. « La municipalité s'investirait sans que la mairie ne devienne l'annexe du ministère de l'intérieur, comme c'est le cas dans le projet de loi. »

BRUNO KOZOLE

* Association des magistrats de la jeunesse et de la famille.

> LOGEMENT

Les SDF campent en ville

Après RESF et la lutte pour les enfants sans papiers, les « Enfants de Don Quichotte » et celle pour les SDF sera la deuxième bonne nouvelle de cette année 2006. Là encore ce n'est pas que le problème soit nouveau, ni que personne ne se soit bougé avant, mais une situation scandaleuse, une sensibilisa-



L'action des Don Quichotte a contraint l'Assemblée nationale à examiner dans le mois qui vient le projet de loi du Gouvernement sur le droit au logement opposable.

tion de masse et une action efficace ont, semble-t-il, réussi à bousculer les politiques et à redonner un souffle d'espoir à ceux qui n'en avaient plus beaucoup. On trouve, sans doute, l'une des explications dans le sondage BVA-Emmaüs-l'Humanité du 7 décembre 2006. Les Français estiment que le nombre de sans-abri augmente ces dernières années. Pour 70 % des sondés ce sont des « situations économiques difficiles » qui conduisent à être sans abri plus que « des histoires personnelles difficiles ». Il est alors peu étonnant, mais combien inquiétant, qu'une personne sur deux craigne de devenir un jour sans-abri. Ce chiffre, énorme, correspond malheureusement à une réalité qui voit les travailleurs pauvres (temps partiels, licenciements) confrontés à une faiblesse de revenus, à un surendettement et à une flambée des prix des logements qui les conduits tout droit à la rue. Si les personnes se sentant les plus vulnérables sont les ouvriers et les personnes ayant un CAP/BEP, il est à noter que l'écart entre salariés du public (57 %) et du privé (60 %), quant à ce risque, est faible.

monde, ne peuvent que conduire à un sentiment d'injustice. On le sait, et on le voit, c'est encore aujourd'hui un moteur efficace pour les mobilisations. L'initiative des « tentes rouges » venant après celle de Médecin du monde l'an dernier, s'appuyant, comme RESF, sur la mobilisation de citoyennes est donc en train de poser au cœur du débat politique, et la présidentielle n'est évidemment pas un moment mal choisi, la question fondamentale du « Droit au logement ». Si 77 % estiment que le fait d'avoir accès à un hébergement de nuit est un droit élémentaire, le SAMU social constate qu'à Paris les pauvres (femmes, jeunes, couples) croissent et séjournent en moyenne quatre mois (en 2004) dans les centres d'urgence, contre trois semaines en 1999. Création de centres d'hébergements, lutte contre l'exclusion et d'abord l'accès à l'emploi (92 %), réquisitions des logements vides, construction de logements sociaux telles sont les solutions plébiscitées qu'il reste à mettre en œuvre.

JEAN-MICHEL DREVON

© MILA GARTEMANAJA

16 000 enfants

Nicole Maestracci Présidente de la Fnars (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale) et Michel Mercadie Secrétaire général de la Fnars et de la Feantsa (Fédération européenne d'associations travaillant avec les sans-abri) dans une tribune libre au Monde du 29 décembre 2006 rappellent que 16 000 enfants de moins de 18 ans sont sans domicile fixe en France. S'appuyant sur les expériences européennes ils affirment « les exemples européens... nous apprennent qu'on peut diminuer significativement le nombre des sans-abri en définissant des objectifs et une stratégie à moyen terme, lorsque sont combinés volonté politique, organisation et mise en réseau des acteurs, objectifs chiffrés et inscrits dans le temps, outils d'évaluation et financements adéquats. » Déplorant que cette stratégie concertée n'existe pas en France, ils constatent aussi que « faute de connaissance fine des publics concernés, les réponses sont plus quantitatives que qualitatives ». C'est pourquoi, comme d'autres ils insistent sur l'accompagnement et la réinsertion : «... si l'offre de places d'urgence est globalement quantitativement suffisante, elle n'est pas adaptée aux personnes concernées, qui, pour la plupart, ont besoin de temps et, surtout, d'un accompagnement individualisé pour trouver ou retrouver une place dans la ville, pour se réinsérer dans la société. »

Droit au logement

La FSU, signataire de la Charte du Canal Saint Martin, se réjouit de voir proposer une loi rendant le droit au logement opposable. Une telle loi est nécessaire, et doit être adoptée et mise en œuvre rapidement, mais elle ne doit pas conduire à déléster l'État de ses responsabilités vers les seules communes, sans leur donner les moyens de les assumer. Pour rendre effectif ce droit au

logement il faut un programme massif de construction et l'application dans toute sa rigueur de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain contre les communes qui préfèrent payer des amendes plutôt que de s'y soumettre. Une véritable politique sociale de réinsertion et d'accompagnement des sans-logis dans l'emploi et la vie sociale doit être mise en œuvre.

© YVES TRÉVIERNAJA



Pouvoir d'achat

Une conférence gouvernementale sur l'emploi et les revenus a bien noté l'inquiétude des Français sur leur pouvoir d'achat, mais n'a rien dit sur les salaires.

Sur fonds de chômage de précarité, de réduction, de pouvoir d'achat pour une majorité de la population... le gouvernement a réuni une conférence sur

niveau » et la « mise en place d'un comité d'experts » pour toutes les décisions portant sur le SMIC, proposition satisfaisante pour le MEDEF (!) Quant aux

mesure n'est prévue pour inciter, voire contraindre, les entreprises à créer des CDI à temps plein. Enfin, pour « faciliter la vie quotidienne des Français », le premier ministre propose un crédit d'impôt pour aider les ménages non imposables à employer des salariés à domicile ! complétant la réduction fiscale de 50 % déjà accordée aux familles. Confirmation également des mesures pour « avancer vers un moratoire des loyers en 2007 », un abaissement « du seuil de non-versement de l'APL de 24 à 15 euros », et annonce de la mise en place d'une « garantie des risques locatifs », dispositif qui doit faciliter l'accès au logement des personnes à bas revenus. Face aux urgences sociales, aucun des minima salariaux dans les branches ne doit être sous le niveau du SMIC d'ici fin mars 2007... Pour les salariés des trois fonctions publiques, le bilan est vite tiré: rien cette année a fortiori, rien non plus pour le rattrapage des années antérieures... Même pas un semblant de dialogue social... puisque le ministre de la Fonction publique a même refusé de recevoir les organisations syndicales qui voulaient lui apporter les dizaines de milliers de signatures de la pétition unitaire FSU, CGT, FO, UNSA et la CGC « Stop aux pertes de pouvoir d'achat - Oui aux augmentations salariales »...

L'insécurité sociale que ressentent les Français ne semble se satisfaire ni de la baisse du chômage ni des propos mi-



© LISA PEQUERY/NAJA

Les Français constatent une augmentation des prix.

l'emploi et sur les revenus. Un diagnostic, tiré d'un rapport du CERC (Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale), a ouvert la conférence en dressant un tableau assez noir de l'état d'esprit des Français. En effet, « Bien que les indicateurs statistiques témoignent d'une situation stable, 90 % des ménages considèrent que leur pouvoir d'achat se dégrade ». Face à cette angoisse, les réponses proposées sont bien dérisoires. En effet, en l'absence d'annonces sur les salaires, ces mesures relèvent surtout de l'occupation du terrain médiatique. En faveur des jeunes, dont 190 000 sortent du système scolaire sans formation, est proposée la mise en place d'une « bourse aux stages » avant la fin du premier trimestre 2007, avec une rémunération dont le montant n'est pas fixé. Quid de l'aide à la qualification, aides financières pendant les études ? Sur le SMIC, le premier ministre ne préconise qu'une « refonte du calendrier de fixation du

précaires (à 80 % des femmes), il serait proposé aux salariés occupant des emplois à temps partiel de bénéficier d'une validation des acquis de l'expérience; également à l'ordre du jour la création des « crèches d'entreprise » dans la grande distribution. Aucune

Évolution des prix entre 2001 et 2006

		2001		2006	
		FRANCS	EUROS	FRANCS	EUROS
Café	+ 44,00 %	5,00	0,75	7,32	1,10
bière	+ 19,60 %	11,50	1,72	14,00	2,10
Jambon beurre	+ 57,20 %	12,50	1,87	19,90	3,00
Plat du jour	+ 22,80 %	40,00	6,00	50,00	7,50
loto	+ 33,33 %	6,00	0,90	8,00	1,20
baguette	+ 13,00 %	4,90	0,73	6,00	0,90
Place de cinéma	+ 24,40 %	50,00	7,50	63,00	9,50
journal	+ 9,00 %	7,00	1,05	8,00	1,20
Ticket métro	+ 7,80 %	8,50	1,27	9,30	1,40
médecin	+ 36,75 %	115,00	17,55	160,00	24,00
mutuelle	+ 14,73 %	253,00	38,00	291,00	43,60

nistériels sur le retour à la croissance. Pourquoi ne pas s'interroger sur l'efficacité des exonérations de « cotisations sociales ou fiscales » dont le coût pour la Sécurité sociale et pour les budgets publics est énorme par rapport à leurs effets réels sur l'emploi ou sur le niveau des salaires. La formule « travailler plus pour gagner plus » est massivement rejetée par les français : seulement 34 % se déclarent en sa faveur, 58 % pour le statu quo. Pourquoi ne pas répondre aux nouveaux besoins sociaux (petite enfance, personnes âgées, personnes dépendantes, logement etc) en créant de vrais emplois. Pourquoi partir du postulat qu'amélioration du pouvoir d'achat et création d'emplois seraient forcément synonymes de baisse de compétitivité pour les entreprises... La France n'a jamais été aussi riche, or les inégalités n'ont jamais été aussi grandes. Des rendez-vous d'action sont donc nécessaires. Pour que les salariés puissent exprimer leurs revendications.

ELIANE LANCETTE

Sondage réalisé par l'institut LH2 pour 20 Minutes-RMC.



© LISA PEQUERYNNA

Publicité

VOLS
au départ de
PARIS, MARSEILLE



Point-Afrique
voyages

Vacances de février.
Pourquoi pas le soleil ?

Le Sahara (Algérie)
oct. 06



Sahara

Djanet - Tamanrasset - Atar

ALGÉRIE

699 €*

Tassili et Issendilène - rando (circuit 8j + vol A/R)
Vertigineuses falaises et défilés de dunes.

MAURITANIE

689 €*

Intégrale des oasis - rando/méharée (circuit 8j + vol A/R)
Contrées saisissantes et campements nomades.

* Prix en part de au départ de Paris, hors taxes et autres services de voyage. Départ Marseille le 14/01

Ouverture de notre agence marseillaise au : 46 cours Julien 13006 Marseille

0 820 830 255 11 877 000 www.point-afrique.com

UR 06/06/06 11:46:30 11/06/06

Les Français et la F

Quels rapports les Français entretiennent-ils avec leur Fonction publique ? Quelle opinion ont-ils d'elle et de ses agents ? On a tous en tête les plaisanteries plus ou moins bienveillantes dont ils font régulièrement l'objet, ou encore ces lieux communs qui mettent en cause leur aptitude au travail et à l'effort. Le sondage que la FSU a commandé à l'institut CSA et rendu public le 8 décembre dernier remet en cause des idées reçues.

Un univers mal connu

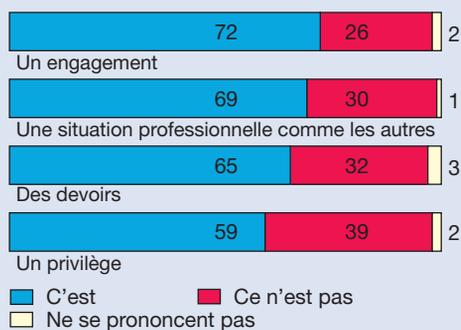
Les Français n'ont généralement pas une très bonne connaissance des personnels de la Fonction publique et ont du mal à discerner quels agents font partie de la Fonction publique. Si pour des agents tels que les enseignants, la police. Les Français sont capables, à 95%, de les identifier comme faisant partie de Fonction publique, les frontières restent floues dès lors qu'il s'agit d'agents d'établissements aux

statuts plus complexe, tels que la SNCF, EDF, ou France Télécom par exemple. La Fonction publique évoque spontanément trois grands types de thèmes chez les Français. Ainsi lorsqu'ils songent à l'opinion qu'ils en ont, sur l'ensemble des Français ils sont 13% à penser à la sécurité de l'emploi, 8% ont à l'esprit le service public et 7% y voient des avantages et des privilèges quand 5% évoquent le

caractère indispensable de la Fonction publique. Quand il s'agit des services, 11% des Français songent à l'Education nationale, 9% à la Police et la Gendarmerie et 5% à l'Administration en général. Lorsqu'ils parlent des personnes de la Fonction publique, les interviewés parlent généralement des fonctionnaires (12%) et des représentants de l'Etat (7%).

L'engagement devant les privilèges

Travailler dans la Fonction publique, c'est...



La majorité des interviewés estiment que travailler dans la Fonction Publique est un engagement (77 %), que ce statut implique des devoirs (65 %) mais aussi que c'est une situation professionnelle comme les autres (69 %). Travailler dans la Fonction publique c'est donc avant tout travailler, tout en étant aussi un privilège pour 59 % des répondants. Il faut cependant noter qu'il existe certaines contradictions entre jeunes et moins jeunes concernant la question des privilèges et des devoirs.

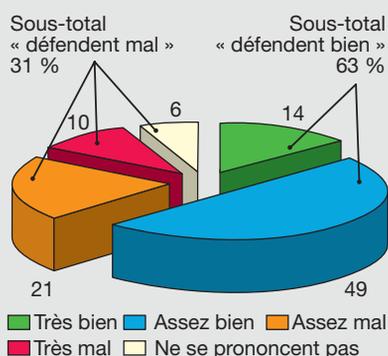
Cela révèle sans doute une conception différente que l'on peut avoir de la Fonction publique. Quand 71 % des 50 ans et plus voient le travail dans la Fonction Publique comme impliquant des devoirs, ils ne sont que 60 % à le penser chez les moins de 30 ans. Le même constat se fait lorsque l'on se penche sur la question du privilège puisque 62 % des personnes âgées de 50 ans et plus perçoivent le fait de travailler dans la Fonction Publique comme un privilège contre seulement 48 % des moins de 30 ans. Les valeurs et la notion même de Fonction publique sont moins présentes à l'esprit des moins de 30 ans mais cela n'oriente pas leur jugement différemment des autres répondants.

Les syndicats plutôt bien notés

Les syndicats sont considérés comme de bons défenseurs de la Fonction publique, mais ils souffrent de leurs étiquettes politiques pour mener à bien leur mission. Ainsi, 63 % des français disent qu'ils défendent plutôt bien la Fonction publique, contre 31 % pour qui les syndicats la défendent mal.

À noter que la proximité politique est déterminante. Ainsi lorsqu'on est de gauche, on estime à 71 % que les syndicats défendent positivement la Fonction publique, contre 56 % quand on se sent plus proche de la droite.

Les syndicats défendent-ils bien la Fonction publique ?



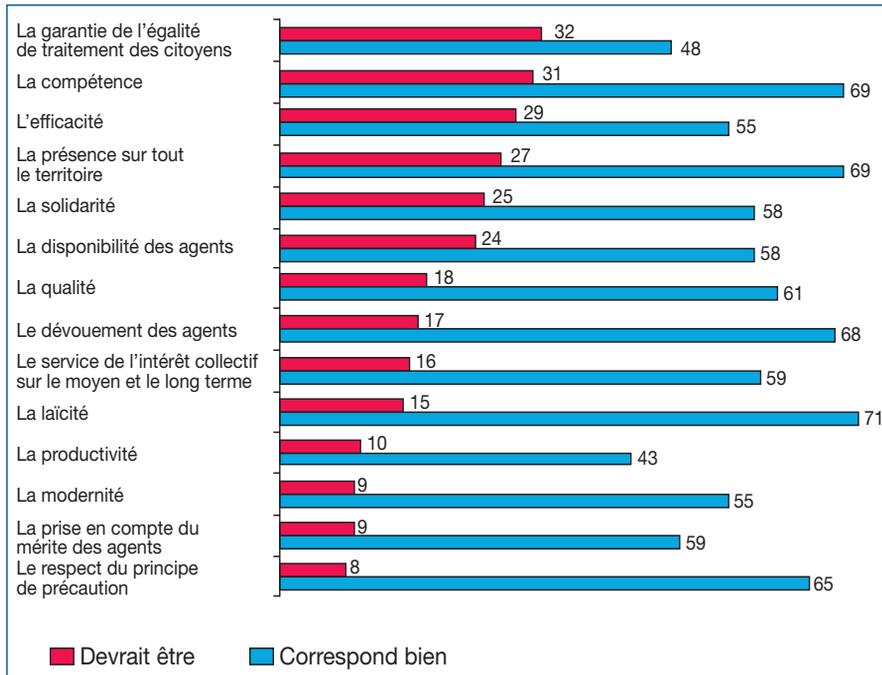
L'égalité de traitement

Une image très diverse faite de valeurs, d'institutions, de personnels, de missions, mais une inquiétude sur la capacité de la Fonction publique à garantir l'égalité de traitement des citoyens. Ce que l'on peut lier à une politique effrénée de déconcentration des services publics.

onction publique

Les attentes et la réalité

La Fonction publique...



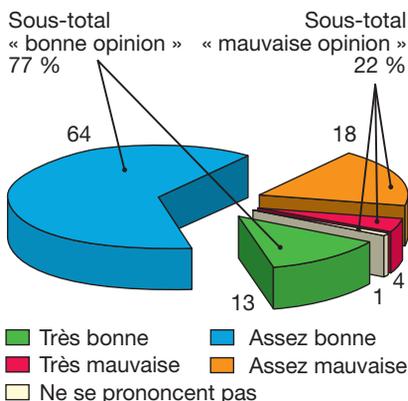
Les Français sont, de manière assez homogène, d'accord sur le fait que la Fonction Publique évoque la laïcité (71 %), la compétence (69 %), la qualité (61 %) et la solidarité (58 %). Mais le plus souvent, lorsqu'il s'agit de qualifier la Fonction Publique, on constate que les Français sont très largement influencés par leur niveau de diplôme ainsi que par la catégorie socio-professionnelle à laquelle ils appartiennent. On constate que lorsque l'on évoque des grands principes que sont les fondements des institutions publiques comme la laïcité, la présence sur tout le territoire, le service de l'intérêt collectif ou encore la garantie de l'égalité de traitement, ce sont les plus diplômés et des cadres et professions intermédiaires qui estiment le plus que cela correspond bien à la Fonction Publique. En revanche s'agissant de la qualification des agents de la Fonction Publique comme le dévouement des agents, le respect du principe de précaution, la disponibilité des agents ou encore la productivité au sein de la Fonction Publique, ce sont les catégories dites populaires qui reconnaissent le plus souvent ces mérites à la Fonction Publique. Autrement dit, ce sont les cadres et professions intermédiaires qui jugent le plus favorablement l'institution elle-même, alors que ce sont surtout les catégories populaires et les moins diplômés qui sont les plus positifs lorsqu'il s'agit des individus de la Fonction Publique (ils semblent montrer plus d'empathie, de compréhension et être moins exigeants envers ses agents).

Une bonne opinion de la Fonction publique, mais des métiers dévalorisés

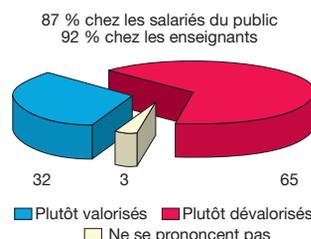
À l'opposé des discours dominants, les Français ont massivement une bonne opinion de la Fonction publique (77 %). Les sympathisants de gauche sont 84 % quand ceux de droite sont 74 % à avoir une bonne opinion, soit dans tous les cas une très large majorité. Ils ont

conscience des difficultés liées à ses métiers. Par exemple 65% des Français déclarent que les métiers de la Fonction publique sont plutôt dévalorisés (et 83 % des cadres et professions intermédiaires), et 57 % ont le sentiment qu'on ne donne pas aux métiers de la Fonction publique les moyens de remplir leur mission (et 69 % des cadres et professions intermédiaires).

L'opinion des Français



L'image des métiers de la Fonction publique



Sondage exclusif CSA/FSU réalisé par téléphone les 21 et 22 novembre 2006. Échantillon national représentatif de 952 personnes âgées de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage), après stratification par région et catégorie d'agglomération. L'intégralité du sondage est sur le site de la FSU : www.fsu.fr

> TRANSPORTS

L'État contribue

À l'automne 2005, La FSU avait demandé par courrier au ministre de la Fonction publique d'appliquer la loi SRU du 13 décembre 2000, contestant le rejet de plusieurs dossiers soumis à la DGAFP. L'accord minoritaire du 25 janvier 2006 avait par ailleurs retenu une expérimentation limitée à trois agglomérations et réduite à quelques services administratifs.



Un pas significatif a été franchi, avec la publication au JO du 23 décembre d'un décret élargissant la contribution de l'État aux déplacements de ses agents. La FSU s'en félicite.

Les agents titulaires ou non titulaires qui souscrivent pour leurs déplacements quotidiens un abonnement aux transports collectifs obtiendront la prise en charge ou le remboursement des frais engagés à hauteur de 50 %, dans la limite d'un plafond fixé par arrêté à 51,75 euros. La prise en charge est

possible pour les personnels exerçant sur plusieurs sites ou établissements. Le remboursement étant subordonné à la présentation d'une preuve de souscription d'abonnement, il faut conserver ces documents, dans l'attente de la mise en œuvre de cette

mesure, qui s'applique depuis le 1^{er} janvier 2007.

La volonté de développer les modes de transport en commun, dans le souci du respect de l'environnement est légitime. Mais il faut rappeler cependant que de très nombreux agents ne disposeront pas de ce choix en raison de l'implantation géographique de leur lieu de travail ou des horaires pratiqués. De plus alors que le gouvernement finance cette mesure par la non augmentation des salaires, ceux-ci se verront doublement pénalisés.

ELIZABETH LABAYE

Suppression de la notation ?

Les sénateurs ont adopté le 21 décembre le projet de loi de modernisation de la Fonction Publique. Ils y ont intégré un amendement du gouvernement permettant aux administrations volontaires de remplacer la notation par un entretien professionnel, à titre expérimental pour les trois prochaines années. C'est sur cette seule base que seraient fondés les gains d'ancienneté pour l'avancement d'échelon et les choix pour

l'avancement de grade. Les ministères de l'éducation nationale, de l'agriculture et de l'équipement se sont portés candidats.

Dès la publication du texte de cet amendement, la FSU avait fait connaître son désaccord.

Dans tous les cas où il faut classer ou départager des fonctionnaires entre eux, elle estime préférable de disposer de données quantifiées et donc comparables.

ATTAC, ça repart

La période difficile dans laquelle était plongée l'association suite à la fraude électorale lors des élections de juin 2006 pour le renouvellement du Conseil d'administration semble en voie de se terminer. Les nouvelles élections organisées en décembre dernier pour effacer le précédent scrutin invalidé ont permis, avec une participation très forte à ce vote, d'élire une nouvelle direction, rajeunie et féminisée. Deux nouveaux présidents : Aurélie Trouvé et Jean-Marie Harribey ont été choisis. La voie est ouverte pour rompre avec des dérives de ces dernières années.

> HANDICAP

Le FIPH récolte mais ne sème pas !

Mis en place depuis mai 2006, le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPH-FP) peine à trouver son rythme de croisière.

La campagne de recouvrement (versement des employeurs publics s'ils ne respectent pas l'obligation d'emploi de 6 % de personnes handicapées) a permis de récolter environ 52 millions pour l'exercice 2006. Une somme importante, quand on sait qu'elle correspond à 20 % des montants exigibles pour cette année.

Cependant, les dépenses du fonds sont quasiment nulles ! En effet, seule une dizaine de demandes d'aide ont été honorées. La raison ? Les demandes doivent provenir non directement des salariés, mais des employeurs, qui ne semblent pas être pressés de monter les dossiers. Le FIPH lui-même tarde à trouver un fonctionnement efficace dans le cadre nouveau et com-

plexe de la loi du 11 février 2005. L'année 2007 verra (enfin) la mise en place des Comités Locaux du fonds. La FSU y disposera, dans chaque région, d'un représentant titulaire et d'un suppléant. Puisse cette nouvelle année tenir ses promesses pour que le FIPH soit un outil efficace pour les personnes handicapées dans la Fonction Publique. Il y a urgence !



© NAJIA

EMMANUEL GUICHARDAZ

> ACTION

À Paris le 20 janvier, manifestation nationale

Face aux milliers de suppression de postes inscrites au budget, au caporalisme d'un ministre qui prétend tout savoir, aux remises en cause des statuts à l'aggravation des conditions de travail la colère monte dans l'éducation.



Le 18 décembre, les enseignants du Second degré se sont mobilisés massivement.

Après les milliers de postes supprimés au budget c'est par une remise en cause des conditions de travail des personnels que le ministre tente de faire d'autres économies. Dans le premier degré, tout en menaçant les directeurs d'école en grève administrative depuis 7 ans de retenue de salaires, il prévoit de faire remplacer les décharges de certaines direction d'école par des sta-

giaires. Cela représente 1 700 postes d'économisés ! Dans le second degré c'est la remise en cause des décharges statutaires, la généralisation de la bivalence qui permettront de récupérer quelques 3 085 postes. La colère monte parmi les personnels qui se sentent à juste titre méprisés au moment même où les exigences et les difficultés du métier augmentent. Après la grève unitaire du 28 septembre, la mobilisation du premier degré contre l'autoritarisme en matière de lecture, celle des directeurs d'école contre la répression, la grève unitaire et majoritaire du 18 décembre dans le second degré a démontré la détermination des personnels.

Le ministre poursuit ses passages en force. Il est donc indispensable de hausser le ton. C'est pourquoi la FSU a proposé aux autres fédérations de l'EN une manifestation nationale à Paris. La FSU entend se donner tous les moyens de réussir cette nouvelle étape qui permet de faire converger l'ensemble des mobilisations et d'imposer dans le débat politique SES propositions sur l'éducation pour la réussite de tous.

> CARTE SCOLAIRE

Une dégradation plus importante que prévu

Dans les collèges et les lycées, 2 468 emplois sont supprimés au titre de la baisse d'effectifs au lieu des 2 000 prévus dans le cadre de la loi de finances. De plus, l'équivalent de 500 postes sont supprimés par la disparition des heures supplémentaires finançant par redéploiement les créations d'UPI et les dispositifs relais. S'agissant des suppressions d'emplois liés à la diminution d'une partie des décharges statutaires, le ministère prévoit la disparition de 3 085 emplois alors que le projet de loi de finances n'en prévoyait que 2 780. Ainsi, 5 500 enseignants supplémentaires seront touchés par cette mesure dans les collèges et les lycées.

Dans les écoles, les 500 postes créés

pour répondre aux 24 000 élèves supplémentaires prévus à la rentrée 2007 signent une nouvelle détérioration du rapport global entre le nombre d'enseignants et les effectifs. Par ailleurs la suppression de 300 intervenants extérieurs en langue réduit d'autant les moyens d'enseignement mis à disposition des écoles. Enfin la diminution annoncée des effectifs en maternelle est aussi liée au recul de la scolarisation des 2 ans.

Les exhortations ministérielles pour une amélioration qualitative (maintien du service public dans les zones rurales, réussite des élèves issus des catégories sociales les plus défavorisées,...) paraissent dérisoires. La dégradation des conditions d'ensei-



gnement pour les élèves et des conditions de travail des enseignants vont donc considérablement s'aggraver au delà même de ce qui était prévu il y a deux mois.

ÉLIANE LANCETTE

Fédérations de fonctionnaires

Les fédérations de fonctionnaires CGT, UNSA, FO, FSU, CGC ont remis aujourd'hui plus de 100 000 pétitions au ministère de la Fonction publique pour réclamer à nouveau l'ouverture de négociations salariales.

Elles ont été reçues par le chef de cabinet du ministre à qui elles ont rappelé leur demande sans recevoir de réponse. Elles ne sauraient s'en satisfaire.

Il est urgent que le gouvernement entende les revendications portées par des organisations qui représentent plus de 80 % des agents.

C'est pourquoi les fédérations CGT, UNSA, FO, FSU, CGC sont décidées à amplifier l'action et envisagent une nouvelle initiative dans la semaine du 5 au 9 février, portant sur les salaires, l'emploi public, les conditions de travail et les services publics.

Elles conviennent de se revoir le 17 janvier pour en arrêter la date et les modalités.

Paris le 10 janvier 2007

> CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS

Profession encadrée ?

Plus de note, plus de barème, comment sont décidées les promotions et mutations ? Les chefs d'établissement expliquent comment le nouveau mode de gestion des fonctionnaires modifie les relations avec la hiérarchie.

En 1988, date de création du corps des personnels de direction du second degré, c'est à la demande du Syndicat UNSA des chefs d'établissement, que le système de notation supprimant la note chiffrée fut décidé. Plus de note, plus de barème, promotions et mutations sont depuis accordées dans une réelle opacité. Ce mode de gestion des ressources humaines est peu différent de celui que tente d'instaurer aujourd'hui le gouvernement pour la majorité des fonctionnaires.

Enseignement contre encadrement

Ce manque de transparence et d'éléments objectifs, explique l'attitude de pas mal de chefs d'établissement. Marc Lecoq, secrétaire général du SNUPDEN FSU en déroule les conséquences « Il s'instaure alors une autre relation avec la hiérarchie, un rapport tacite dominant-dominé. On abandonne alors, la mentalité d'« enseignement » pour une mentalité d'« encadrement ». Dans les textes européens sur l'éducation on parle maintenant de « manager »...

Dans le même temps, l'autonomie des établissements a été mise à mal : par exemple en instituant une lettre de mission du recteur au chef d'établissement faisant, de fait, disparaître le projet d'établissement....Il faut cependant reconnaître que pour certains cela est accompagné de réelles avancées des rémunérations ».

Faire des économies

Dans les entreprises privées, on attend de l'encadrement qu'il fasse augmenter les bénéfices de l'entreprise. Dans l'Education nationale, il faut désormais faire des économies ! Le chef d'établissement, en Conseil d'administration, est amené à voter pour les suppressions de poste, et appliquer les directives ministérielles quelles qu'elles



soient : mise en place d'un protocole de remplacement, embauche de personnels précaires, application de la note de vie scolaire, et bientôt

gestion des heures de décharge pour les enseignants. Malheur à celui qui désobéit : dans les entreprises privées on le licenciera, dans l'Education nationale on lui refusera avancement ou mutation aidé en cela par... les disparitions de note chiffrée et de barème.

Le SNUPDEN-FSU, présent aujourd'hui dans l'ensemble des académies, défend une autre conception de l'encadrement notamment dans sa revue « Equipes de Direction Unitaires » envoyée aux 14 000 personnels de direction.

Le SNUPDEN-FSU se bat pour la défense d'un service public d'éducation de qualité qui œuvre pour la réussite de tous les jeunes ; il considère qu'il doit le faire avec l'ensemble des personnels, sans les opposer les uns aux autres, sans dégrader les conditions de travail de tous dans le respect des statuts, sans un recours de plus en plus systématique de personnels précaires ».

CLAUDIE MARTENS

(1) syndicat national unitaire des personnels de direction de l'éducation nationale.

Le SNUPDEN FSU

« C'est parce que pour nous loyauté ne veut pas dire servilité, que s'est créé en 2001, le SNUPDEN », explique Catherine Manciaux secrétaire générale adjointe du SNUPDEN FSU . Il a rejoint la FSU depuis 2003. Les personnels de direction y luttent avec tous ceux qui travaillent avec eux au quotidien, pour défendre la qualité du service public d'éducation. Le SNUPDEN-FSU refuse « la logique du pire » comme s'intitulait le communiqué commun des fédérations des personnels lorsque le budget 2007 du ministère de l'Education nationale a été connu. Il condamne la montée de l'autoritarisme, la mise en place du socle commun, l'individualisation et la personnalisation à outrance des parcours des élèves, le désengagement de l'Education nationale pour des missions qui devraient rester en son sein (décentralisation des TOS, politique de réussite éducative...). Plus globalement il condamne la loi Fillon. Il refuse les mesures politico-médiatiques inapplicables et sans lendemain (par exemple le remplacement des absences de courte durée). « D'ailleurs si nos tâches s'alourdissent, si nos conditions de travail se dégradent c'est parce que les personnels de direction sont en première ligne et que le Ministère a et aura besoin d'eux pour « faire passer la pilule ! »

> FORMATION DES MAÎTRES

Une occasion manquée

Bien que rejeté par le Conseil supérieur de l'éducation et le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (instances consultatives) l'arrêté instaurant le nouveau cahier des charges des IUFM pour la formation



© LISA PEQUERY/NAJA

des enseignants est paru le 28 décembre dernier. La formation est désormais basée sur l'alternance et la maîtrise du socle commun et les enseignements sont organisés autour de 10 compétences telle la maîtrise de la langue française ou la gestion de la classe. Les syndicats de la FSU qui ont voté contre le projet ont déploré l'occasion manquée de répondre « aux besoins de l'école et à sa nécessaire transformation pour la réussite de tous les élèves ». En effet, même si des propositions de la FSU ont été retenues, dont le maintien de l'année de préparation au concours et d'un noyau de formateurs permanents, la mention de l'aspect professionnel du concours, le cadrage horaire de la deuxième année d'IUFM; la suppression du mémoire remet en cause l'articulation entre pratique et théorie et il n'y a pas de reconnaissance

universitaire de la formation (elle est en deçà de ce qui était prévu dans la loi d'orientation et ne donne pas le niveau Master). En outre, le stage filé dans le premier degré (un jour par semaine dans une classe en responsabilité) est

officialisé sans aucune évaluation du dispositif et le stage en responsabilité des PLC est alourdi. Des stages de formation sont prévus les première et deuxième années d'exercice, mais aucun moyen n'est attribué à cette mesure. Une Commission nationale d'évaluation de la formation des maîtres est instituée, mais rien ne précise son pouvoir d'intervention et ses moyens: comment sera garantie une égalité de formation sur l'ensemble du territoire? Cette réforme, qui paraît au moment où les premiers instituts vont entrer dans le giron des universités (Versailles, Créteil, Reims, Limoges, Aix-Marseille et Grenoble), laisse beaucoup de doutes et de questions. Elle renforce l'importance des choix faits au sein des IUFM et le rôle des élus dans les conseils d'administration.

BRUNO KOZOLE

Élections IUFM : la FSU confortée

Comme chaque année, les stagiaires et les étudiants des IUFM élisaient leurs représentants dans les conseils d'administration. La FSU sort avec une majorité renforcée de ces élections, toutefois, la baisse continue de la participation n'est pas une bonne nouvelle.

La FSU obtient 50,9 % des voix (+ 1,8), l'Unsa 24,5 % (- 1,3), la CFDT 9,2 % (+ 0,6), la CGT 9,4 % (-0,4). Évolution de la participation; 25,3 % en 2004, 20,2 en 2005, 19,2 en 2006.



© LISA PEQUERY/NAJA

Manifeste de l'OZP

L'association OZP (Observatoire des Zones Prioritaires) a publié un manifeste pour l'éducation prioritaire. Parmi les dix propositions avancées, développer le travail en équipe ou refuser le repli sur les apprentissages fondamentaux (socle commun). Plus discutables, la place prépondérante accordée au pilotage, la volonté de mettre en place des dispositifs dérogatoires ou de placer la fonction de professeur référent au centre de la réforme de l'éducation prioritaire. Inquiétante aussi, la proposition de distinguer les Sites Urbains Prioritaires en Éducation (SUPE) dont les moyens supplémentaires ne seraient maintenus que sous certaines conditions.

> ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Plaidoyer à quatre voix

Dans Libération du 4 janvier 2006 est parue une tribune signée par des dirigeants des 4 principaux syndicats des lycées professionnels. Luc Bérille (Secrétaire Général du SE-UNSA), Jean-Luc Ville-neuve (Secrétaire Général du SGEN-CFDT), Jean-Claude Duchamp (Co-Secrétaire National du SNUEP-FSU), Denis Baudequin (Secrétaire Général de l'UNSEN-CGT) reviennent un an après les émeutes de 2006 sur l'une des mesures qui avaient suivies: le retour à l'apprentissage à 14 ans. « Aux jeunes de nos banlieues vivant au jour le jour la relégation sociale, le gouvernement répondait en rétablissant une voie de relégation scolaire abandonnée depuis trente ans. » constatent-ils. Ils déplorent une politique enfermant un peu plus la voie professionnelle dans un stéréotype déva-



© LISA PEQUERY/NAJA

lorisant. « Inadapté aux réalités éducatives et professionnelles, "l'apprentissage junior" a fait pschitt... » mais la primauté donnée à l'apprentissage a affaibli l'enseignement professionnel public. Rappelant que celui-ci délivre la majorité des diplômés professionnels par l'intermédiaire de ses lycées ils appellent à « sortir des stéréotypes souvent misérabilistes qui collent à cette voie de formation initiale. Le travail remarquable qui y est fait auprès des 724 000 élèves qu'il accueille est en effet largement ignoré. L'enseignement professionnel public a su s'ouvrir et s'adapter. » alors même qu'il subit la concurrence déloyale de l'apprentissage privé, asphyxie budgétaire et suppressions d'emplois.

JEAN-MICHEL DRENON

> JEUNES ENSEIGNANTS

Satisfaits, mais stressés

Satisfaits de leur choix professionnel mais fatigués et stressés, c'est ainsi que se décrivent les jeunes enseignants dans une enquête de la MGEN.

À l'initiative du « carrefour social » rassemblant la MGEN et les principales organisations syndicales de l'éducation (FSU, SGEN, UNSA), une enquête a été menée et présentée à l'occasion du salon de l'Éducation. Elle portait sur la situation professionnelle, les conditions de travail (motivations, difficultés d'exercice professionnel ressenties), les conditions de vie (habitat, transport, revenus, activités extra professionnelles), la santé (maladie, couverture sociale) et les attentes des jeunes enseignants.

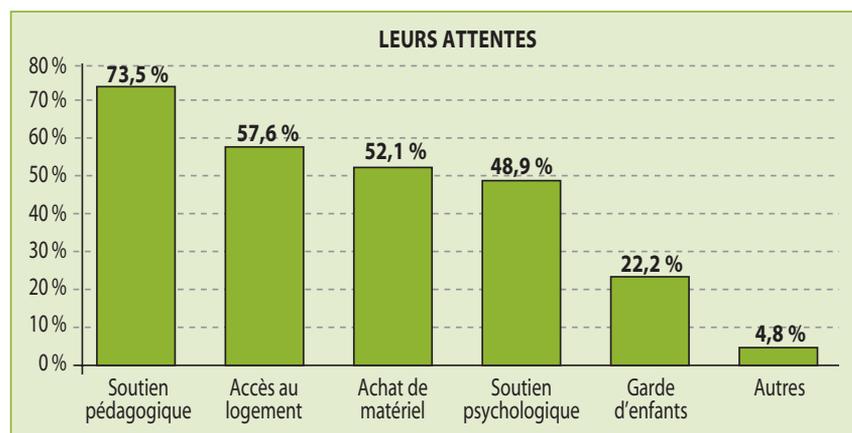
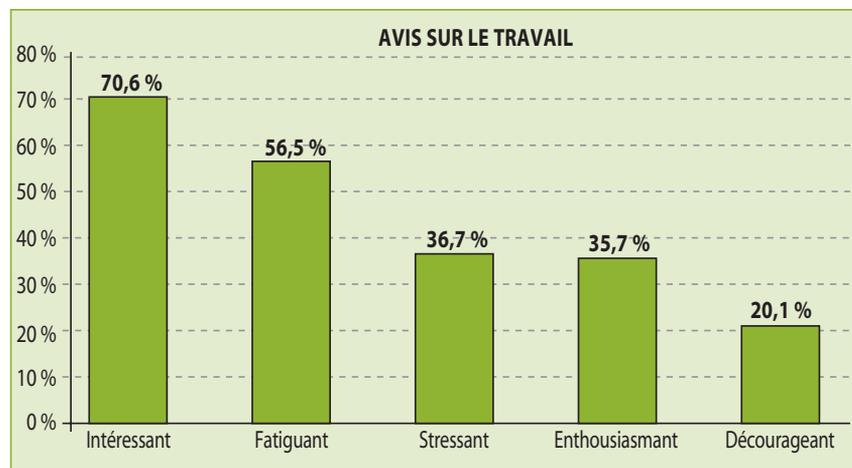
Plus de 70 % des répondants trouvent leur travail intéressant tout en le jugeant fatigant (56,5 %). Un tiers (35,7 %) le considère enthousiasmant, mais également stressant pour 36,7 %, essentiellement des femmes exerçant en école maternelle et primaire.

Un jeune enseignant sur 5 le juge décourageant.

Au final, 89,2 % sont satisfaits d'avoir choisi cette voie professionnelle. Néanmoins, l'avis peut varier en fonction du niveau d'études (93,6 % des répondants ayant une licence sont satisfaits contre 80 % parmi les répondants ayant un DEA ou DESS). Les désenchantés (3,4 % des interrogés), mettent en avant d'abord l'indiscipline des élèves (38,3 % des réponses) et la faiblesse du niveau scolaire. Ils travaillent principalement en collège, souvent ZEP ou APV. Ils ont dû consulter un médecin en moyenne au moins 5 fois dans l'année et s'arrêter plusieurs fois. Ils



© LISA PÉQUERY/INAJA



estiment aussi n'être pas assez soutenus par la hiérarchie 46,4 % signalent avoir été en arrêt de travail, en moyenne 1,92 fois dans l'année pour une durée totale moyenne de 11,3 jours et une durée médiane de 3 jours. Le plus souvent, les arrêts ont eu pour cause une maladie infectieuse (50,1 %), puis viennent la fatigue et le stress (29,2 %), les maladies chroniques (10,3 %) et les interventions chirurgicales (5,5 %).

Environ 40,1 % des collègues répondants déclarent avoir rencontré des difficultés matérielles sur leur lieu de travail : de l'absence ou la vétusté des matériels, de l'informatique, aux problèmes de photocopiers, à l'insuffisance des budgets ou à la qualité des locaux. C'est le cas de presque 50 % des enseignants en écoles primaires, souvent moins bien équipées que le second degré ou le supérieur.

S'ils mettent en avant le besoin d'un soutien pédagogique, ils sont près d'un sur 2 à réclamer aussi un soutien psychologique (48,9 %) ; les problèmes de logement sont prégnants et des solutions sont réclamées pour la garde des enfants (22,2 %).

Motivés, passionnés par leur métier, ils attendent beaucoup mieux de l'éducation nationale. Les syndicats de la FSU sont attentifs à leurs demandes.

ÉLIZABETH LABAYE

L'Europe des services



© YVES TRÉVIERS/NAJA

Harmonisation ? Optimisation ? Ou mise au pas et déréglementations ? Alors que les salariés se mobilisent pour l'amélioration des services publics, comment se construit (ou se déconstruit) l'Europe des services publics ?

Dossier réalisé par
Jean-Michel Drevon, Elizabeth Labaye, Eliane Lancette, Claudie Martens, Michel Martet, Bruno Kozole.

L'Europe et les services publics semblent ne pas faire bon ménage. C'est souvent de « Bruxelles » que viennent les injonctions et autres interdictions qui conduisent depuis des années à leur mise en concurrence, libéralisation et au final le plus souvent privatisation.

La construction européenne ne s'est appuyée dès son origine que sur les objectifs de libre-échange et de concurrence d'abord pour les marchandises, puis (Acte unique) de libre circulation des hommes, des biens, des services et des capitaux. L'Europe s'est construite sur les seuls terrains économiques et monétaires. Les abandons de souveraineté nationale ne se font pas au profit d'une souveraineté européenne mais se traduisent essentiellement par le renvoi à des institutions indépendantes (banque centrale, cour de justice, pacte de stabilité, direction de la concurrence de la commission) dont la seule logique est celle de la libre concurrence dans un marché unique. Cette construction est évidemment particuliè-

rement catastrophique pour les services publics. La conception de l'intérêt public et des services qui en permettent la poursuite dépend fortement du rôle et du fonctionnement de l'État. En fonction de leur histoire, leur culture, leurs institutions et leurs pratiques les activités entendues comme spécifiques car contribuant à l'intérêt général et permettant de garantir des droits fondamentaux, d'assurer des rapports de solidarité et de cohésion, dans les différents pays de l'Union sont à la fois diverses et communes. Partout les autorités publiques locales, régionales ou nationales ont considéré que certaines activités ne pouvaient pas relever du seul droit commun de la concurrence et des seules règles du marché, mais de formes spécifiques d'organisation et de régulation. La diversité oblige à des dialogues nécessaires entre acteurs de la société civile et les institutions. L'élargissement à 27 rend les choses plus difficiles: en effet, en plus de Chypre et de Malte, l'Union européenne compte aujourd'hui huit pays d'Europe centrale et orientale dont l'histoire sur ces questions diffère grandement de celle des Quinze.

On date de 1986 l'offensive généralisée contre les services publics. Tous les services publics en réseau ou marchands, nommés Services d'Intérêt Économique Général par l'Europe (SIEG) tels que les Télécommunications, l'énergie, les transports, la poste ont fait l'objet de déréglementation, d'ouverture à la concurrence, de démantèlement entre parties réseaux et parties commercialisation, conduisant souvent à leur privatisation. Même les services non-marchands, comme l'éducation, la santé sont confrontés aux diktats de la cour de justice qui en s'attaquant à leurs financements, en obligeant à la concurrence minent les fondements même de leur existence. Pourtant les échecs de la libéralisation et surtout les mobilisations de décembre 1995, des sommets de Nice, de Barcelone ont contraint à une évolution. L'introduction de l'article 16, l'adoption de la charte des droits fondamentaux, en ont été les premiers signes. Les mobilisations contre la directive « Bolkestein », le rejet par certains pays du projet de TCE, la constitution d'un réseau européen pour les services publics, dans le cadre du forum social, la bataille de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) et de plusieurs réseaux pour une « constitutionnalisation des services publics » par le biais d'une directive cadre tentent de poser, en positif, ces questions fondamentales pour l'avenir.



La commission européenne à l'offensive

Un moment freinée par les mobilisations européennes contre la directive « Bolkestein » et par le non au TCE des français et des néerlandais, la commission européenne et la majorité parlementaire ont repris leur offensive contre les services publics.

Le Parlement européen a adopté, mercredi 15 novembre 2006, la directive « relative aux services dans le marché intérieur » (ex Bolkestein). Si l'on s'est beaucoup préoccupé du principe du pays d'origine qui a été retiré on oublie trop souvent que c'est aussi une machine de guerre contre les services publics. Si la commission a exclu du champ de la directive en tant que tels deux SIGNE: le système d'éducation nationale et le régime de sécurité sociale. Si sont également exclus les soins de santé et une partie des services sociaux. Par contre les SIGNE culture, formation professionnelle, services de protection de l'environnement,... sont inclus. Certains SIEG (Service d'intérêt économique général) sont exclus de la directive: services de transport et de communication électronique; d'autres sont inclus dans la directive au titre du droit d'établisse-

ment mais pas au titre du principe de libre circulation: services postaux, énergie, eau, déchets. Restent des zones d'ombre comme les services d'enseignement supérieur privés. Ce vote est donc une triste fin pour plus de trois ans de débats et de mobilisations!

La poursuite de la libéralisation des SIEG en réseaux.

Après le secteur aérien, les Télécommunications et l'Énergie (Gaz et électricité), l'Europe poursuit la libéralisation de la Poste et du Chemin de fer. La 3^e directive postale, en discussion, prévoit l'ouverture totale du secteur à la concurrence en 2009. L'ouverture totale risque de remettre en cause la viabilité de l'opérateur postal chargé du SU. Jusqu'à 30 % de l'emploi est menacé. Le risque d'écroulement du marché est grand. En France, 50 % du CA est réalisé par les 50 plus grandes

firmer. En Belgique, les 300 plus gros clients représentent 31 % du volume et 2 500 clients représentent 70 % du volume. Le risque social est connu : suppression des bureaux de poste et de services pour les clients.

Le 3^e paquet ferroviaire est en discussion. Il concerne la formation des conducteurs de train (certification) ; les droits et obligations des voyageurs (indemnités en cas de retard) ; la libéralisation du trafic international.

Espérons que comme les Dockers qui ont contraint le Parlement européen en janvier 2006 à rejeter la proposition de directive visant à libéraliser les services portuaires, les cheminots en grève le 8 novembre 2006 et les postiers en grève le 14 novembre sauront enclencher une mobilisation sociale contre ces nouveaux reculs.

Le rapport Rapkay sur les SIG.

Après le Livre blanc de 2004, l'opportunité d'une directive-cadre était renvoyée à la mise en œuvre du traité constitutionnel. Après deux ans d'attermoiement du Parlement Européen, le rapport Rapkay qui vient d'être voté signe la fin de la partie. Couplé au vote de la directive Services et à l'agenda « Mieux légiférer », il entérine la déréglementation compétitive des services publics ; l'estompement de la distinction entre services marchands et non marchands ; l'application du principe de concurrence et des règles du marché intérieur à tous les SIG ; la soumission des services publics locaux organisés en régie, des sociétés d'économie mixte et des structures intercommunales au droit de la concurrence. On le voit si nous ne nous occupons pas de l'Europe, elle, s'occupe de nos services publics.



© YVES TRÉVIER/NAJA

Glossaire

L'Europe ne connaît que les **SIG** = Service d'Intérêt Général qui peuvent se décliner en **SIEG** = Service d'Intérêt Économique Général ce sont les services dits

« marchands » c'est-à-dire donnant lieu à rémunération. En réalité cette distinction est de moins en moins pertinente car la marchandisation grignote de plus en plus l'ensemble des services.

Il est très important de noter que pour l'Europe la propriété des entreprises assurant des missions de service public est « neutre » !

Un nouveau concept a vu le jour : les **SIGNE** = Service d'Intérêt Général Non Économique c'est-à-dire ne donnant pas droit à une contrepartie économique et réalisés par l'État ou pour le compte de l'État.

Enfin la commission vient de publier une communication sur les **SSIG** = services sociaux et de santé d'intérêt général. Lors des débats sur le livre vert sur les services d'intérêt général en Europe (mai 2003) qui a conduit à la publication du livre blanc en mai 2004, la question des services de santé, d'aide à la personne ou encore du logement social avaient fortement été posée.

Le concept de **SU** = service universel Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des monopoles de service public (en particulier les télécommunications, la Poste puis l'électricité), c'est le filet de sécurité minimum qui doit « assurer partout l'accès de tous à certaines prestations essentielles, de qualité et à un prix abordable ».

Directive-cadre c'est le nom des lois européennes.

La directive européenne 2006/123/CE du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur est publiée au JOUE du 27 décembre 2006.

Pour en savoir plus, voir le document publié par l'AITEC : « les services d'intérêt général en Europe - enjeux communautaires et illustrations sectoriels »

http://www.reseau-ipam.org/rubrique.php?id_rubrique=46/

SSIG

L'inclusion des services sociaux et de santé dans la première version de la directive services dite « Bolkestein » avait été l'un des principaux points de conflit. La directive services adoptée le 15 novembre 2006 par le Parlement européen a exclu de son champ les services sociaux et de santé, mais de façon limitative. Un processus de consultation des états membres a été ouvert par la Commission, à partir des résultats d'une étude sur les services sociaux afin de réexaminer la situation des services sociaux d'intérêt général à la lumière de l'application du droit communautaire.

L'objectif est de définir un cadre juridique stable reconnaissant la spécificité et les missions d'intérêt général des services sociaux, alors qu'actuellement prédomine une grande insécurité juridique puisque cette spécificité est appréciée au cas par cas par la Cour de Justice européenne. Ainsi, le financement public du logement social par le livret A fait actuellement l'objet de contentieux devant la Cour de Justice.

Un des principaux enjeux du texte est donc que les dispositifs d'aides de

l'État et les réglementations particulières dont peuvent bénéficier les organismes sociaux du fait de leur spécificité ne soient pas considérés comme contraires aux règles de la concurrence.

Créé en octobre 2005, le collectif SSIG, qui réunit 14 organismes ou fédérations d'organismes sociaux à but non lucratif, parmi lesquels la FNMF, la FHF (hôpitaux et maisons de retraites publiques), la Fnars (associations de réinsertion), la MSA (Mutualité Sociale Agricole), l'Union Sociale pour l'habitat... s'est félicité d'un « large consensus en faveur de l'adoption d'une directive sectorielle sur les services sociaux et de santé d'intérêt général au sein du Parlement européen », et a « invité les parlementaires à poser des jalons quant à son contenu possible. Selon ce collectif, cette future directive pourrait être « un acte fort pour la construction d'une Europe sociale et solidaire. »

Mais l'initiative prise par la Commission de distinguer services sociaux et services de santé ne peut qu'inquiéter, et le rapport de forces actuel fait peser de fortes incertitudes sur le contenu de la directive.

L'Europe sur les rails

Le réseau ferré européen, le 3^e au monde par sa longueur, développe considérablement la grande vitesse mais n'utilise guère son potentiel pour le fret : en 2005, il n'acheminait plus que 8 % des marchandises, contre 21 % en 1970. La relance du rail est donc devenue une priorité de l'Europe afin de permettre de rééquilibrer la part des modes de transport.

Le premier « paquet ferroviaire » a été adopté par le Conseil et le Parlement européens en décembre 2000. Plus de 50 000 kilomètres de voies ferrées destinées aux services internationaux de transports de marchandises ainsi que le développement d'un réseau transeuropéen de transport ont été ouverts à la concurrence en 2003. Cela s'est traduit par une augmentation des prix des transports locaux (notamment au Royaume-Uni et en Hongrie) qui a touché les personnes les plus défavorisées.

En mars 2003, un second « paquet » de mesures a pour objectifs de constituer un espace ferroviaire européen intégré et de supprimer d'importants obstacles aux services transfrontaliers, tout en garantissant un niveau élevé de sécurité pour l'exploitation des chemins de fer et en accélérant l'harmonisation des normes techniques.

La Commission a enfin proposé un troisième « paquet ferroviaire » en mars 2004 destiné à ouvrir à la concurrence les transports internationaux des passagers au sein de l'UE, à renforcer les droits de passagers internationaux. Les mesures envisagées proposent également d'établir un système de certification pour les conducteurs de locomotives et d'améliorer la qualité dans le fret ferroviaire.

Le 1^{er} janvier 2007 ont été ouverts à la concurrence les services internationaux de fret (ces derniers représentent environ la moitié du marché total de transport ferroviaire de marchandises en Europe).

Cette nouvelle étape du processus de « revitalisation » devrait marquer un tournant pour le fret ferroviaire.

Quant à l'ouverture des services internationaux de passagers, elle est prévue au 1^{er} janvier 2010.

Pour moderniser le secteur, il a été proposé de restructurer les entreprises ferroviaires. C'est ainsi que Réseau ferré de France dont le rôle est celui d'un gestionnaire d'infrastructures, a été créé en parallèle à la SNCF. L'analyse faite par les syndicats de cheminots de ces modifications est loin d'être idyllique. Le plan fret impulsé à la SNCF conduit en fait à mettre toujours plus de



© YVES TRÉVIERIS/NAJIA

camions sur la route. Les coupes sombres opérées dans les budgets mettent à mal la capacité de la SNCF à assurer sa mission de service public : dette de l'État issue des infrastructures nouvelles (TGV), réduction des effectifs de plus de 7 000 unités entre 2002 et 2004, développement de la sous-traitance et de l'externalisation de tâches. Le groupe SNCF (243 944 salariés dont 69 194 dans les filiales) est utilisé comme vecteur de concurrence interne (projets de suppressions des dessertes nationales voyageurs jugées déficitaires,

travaux d'entretien non effectués...) 80 % des 30 projets prioritaires européens d'infrastructures de transport (réseaux transeuropéens) sont des projets ferroviaires (Paris/Londres en 2 h 15, Paris/Bruxelles en 1 h 25 par exemple.) Plus de 2 000 km de lignes à grande vitesse sont en projet (Montpellier-Madrid, Dax-Madrid, Paris-Karlsruhe-Mannheim, Metz-Luxembourg, Lyon-Turin). On ne peut que s'en réjouir à la seule condition que l'offre nouvelle ne soit pas accompagnée, par ailleurs, de régressions.

Pour des services publics de qualité, accessibles à tous

Alors que le Parlement européen avait demandé à la Commission d'élaborer une directive cadre sur les services publics, celle-ci s'y est toujours refusée. Depuis le début du processus de libéralisation, la plupart des organisations de la société civile se battent contre les effets négatifs qui en découlent, pour les utilisateurs comme pour les salariés. Beaucoup proposent une approche européenne des services publics qui se développerait sur l'ensemble du territoire européen afin de permettre de garantir les droits fondamentaux, la cohésion économique, sociale et territoriale. La Confédération Européenne des Syndicats (CES) lance une pétition européenne pour exiger une telle directive cadre. La FSU comme la plupart des organisations du réseau européen né à Athènes entend se saisir de cet outil pour mener une campagne de sensibilisation sur ces questions trop négligées en France.

Pour signer la pétition : <http://petition.etuc.org/spip.php?article3>

Pierre Bauby : « Les services publics représentent un élément clé du modèle social européen »

On dit beaucoup que l'on ne peut imposer aux autres pays européens NOTRE conception des Services publics. À votre avis quelles sont ses spécificités ?

Le concept français de service public recèle une grande variété de contenus : on désigne tout à la fois des services publics administratifs, régaliens et des services publics à caractère industriel et commercial (énergie, transports, communications); des services publics nationaux, dépendants de l'État, et des services publics locaux, dépendants des collectivités territoriales et locales.

Surtout, coexistent deux conceptions, une conception fonctionnelle, qui met l'accent sur les objectifs et les finalités des services publics, et une conception organique, qui assimile le service public à l'entité qui rend le service. C'est cette seconde conception qui est souvent considérée comme l'essence de la conception française. On présente ainsi la SNCF comme un service public, alors qu'il s'agit d'une entreprise chargée de certaines missions de service public, dont un grand nombre d'activités ne relèvent pas de missions de service public : la SNCF est ainsi le premier transporteur routier en France. Et l'on assimile également souvent services publics et entreprises publiques, alors qu'il existe en France deux modèles de gestion des services publics, celui de services publics nationaux gérés par les entreprises publiques nationales, avec monopole, centralisation et statut des personnels (EDF, SNCF, La Poste, etc.) et celui de la gestion déléguée des services publics, plus ancien puisqu'il existait déjà sous l'ancien Régime ; il est aujourd'hui dominant dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, des transports urbains et en particulier pour les services publics locaux les entreprises françaises privées de services sont les leaders mondiaux du secteur (Suez, Véolia).

Quelles sont donc, et pourquoi, les différences avec ce qui s'est construit

dans les autres pays européens ?

On retrouve le même type de diversités en Europe. Les échelons territoriaux compétents ne sont pas les mêmes selon les secteurs, entre le local, le régional et le national ; les activités concernées peuvent avoir un caractère marchand ou pas ; les modes d'organisation peuvent relever de différents types d'acteurs, public, mixte, privé ou associatif ; les doctrines sont plus ou moins formalisées.

De plus, les termes et concepts utilisés, qui reflètent des constructions historiques et des cultures nationales, sont différents et n'ont pas nécessairement leur équivalence. Le terme anglais de « public service » n'a pas le même sens ni le même champ...

Qu'y a-t-il de commun de part et d'autres des frontières ?

Dans tous les pays européens, les autorités publiques locales, régionales ou nationales ont été amenées à considérer que certaines activités ne pouvaient pas relever du seul droit commun de la concurrence et des seules règles du marché, mais de formes spécifiques d'organisation et de régulation, avec trois objectifs.

D'abord, garantir le droit de chaque habitant d'accéder à des biens ou services fondamentaux (droit à l'éducation, à la santé, à la sécurité, aux transports, aux communications, etc.). Ensuite, assurer la cohésion économique, sociale et territoriale, construire des solidarités, développer le lien social. Enfin, créer les conditions d'un développement durable à la fois économique, social et environnemental. Les services publics (ou leur équivalent) représentent un élément clé du modèle social européen caractérisé par les interactions et l'intégration du progrès économique et du progrès social, qui en font une économie sociale de marché.

Au-delà de l'étiquette, les SIG, chers à la Commission européenne, se nourrissent-ils de cet héritage commun ou s'en éloignent-ils ?



Pierre Bauby, animateur de réseaux Européens Comité Européen de Liaison sur les Services d'Intérêt Général (CELSIG) ; Centre Européen des Entreprises à participation Publique (CEEP).

Si la construction européenne a été amenée à inventer des termes comme « services d'intérêt général » - SIG, c'est tout simplement pour arriver progressivement à parler un langage commun, préalable pour construire une conception communautaire. Ces expressions datent d'ailleurs du traité de Rome de 1957.

Il n'en existe pas aujourd'hui de définition stabilisée, mais on convient que les services d'intérêt général recouvrent les services marchands et non marchands que les autorités publiques considèrent comme étant d'intérêt général et soumettent à des obligations spécifiques de service public et que les services d'intérêt économique général se réfèrent aux services de nature économique.

Apparaît ainsi clairement que cette expression rend compte de la seule conception commune aux pays européens, la conception fonctionnelle, qui met l'accent sur les objectifs, missions et finalités, l'intérêt général, et non sur la conception organique et sur le mode de propriété des acteurs.

Les systèmes de santé dans l'UE

Si le domaine de la santé publique relève de la compétence des États membres, chaque pays conservant son propre système de santé et de protection sociale, au fil des années des actions ont été menées au niveau de l'Union européenne, en complément des politiques nationales, notamment après le Traité d'Amsterdam de 1997 qui attribue comme objectif à l'Union européenne «d'améliorer la santé publique, de prévenir les maladies, de favoriser la recherche et d'informer le public». De plus, l'article 137.1 dispose que «la Communauté soutient et complète l'action des États membres» en matière de protection sociale. Le Conseil européen de Lisbonne a précisé dans ses conclusions que les régimes de protection sociale devaient «fournir des services de santé de qualité» et souligné qu'ils devaient être «réformés», notamment pour pouvoir continuer à offrir des services de qualité. Depuis, la réforme des systèmes de santé dans les États membres est un processus continu dont les objectifs affichés de qualité se heurtent à la volonté de tous les états de rester dans un contexte de ressources publiques limitées. Ce processus a donc vu converger les systèmes dits «Bismarckiens», fondés sur des cotisations et gérés par les partenaires sociaux, et les systèmes dits «Beveridgiens», qui sont universels, financés par l'impôt et contrôlés par l'État. Que les systèmes soient par ailleurs centralisés ou décentralisés, et quelle que soit la dépense par habitant, les régressions se sont multipliées, en terme de prise en charge, notamment en Allemagne, où le système bismarckien a été très attaqué et l'accès aux soins amoindri. Cependant, de manière générale le système de santé chez les 15 reste encore d'un bon niveau, encore à atteindre pour le reste de l'UE. Mais la montée des inégalités, visible notamment en France, risque de se poursuivre avec des phénomènes de déremboursements et de privatisation.

Le système de santé

Le système de soins anglais, financé par l'impôt, est censé assurer la gratuité. Mais les différentes réformes ont plutôt créé une médecine à deux vitesses.

Le modèle anglais dit «Beveridgien» se distingue des modèles français ou allemand. Fondé sur des principes d'universalité, de généralité et d'uniformité des prestations, il est censé assurer la gratuité des soins à l'ensemble de la population. Ce système, marqué initialement par la domination du secteur public, est financé par l'impôt. À sa création, en 1948,

le National Health Service (NHS) est un système de soins très intégré et centralisé. Les dysfonctionnements réels constatés dans la qualité et dans les conditions d'accès aux soins, donnent alors au gouvernement de Margaret Thatcher le prétexte pour y introduire des mécanismes de type concurrentiel, conduisant à une privatisation larvée: ainsi, le dispositif mis en place permettait à certains médecins généralistes de disposer d'un budget pour acheter les soins hospitaliers et les actes des médecins spécialistes. Par ailleurs, les cabinets médicaux pouvaient choisir librement les services hospitaliers au meilleur coût. À côté de ces cabinets médicaux, les autorités sanitaires de district (agglomération de 500 000 personnes) étaient aussi des acheteurs de soins pour les patients du district. Devenus des «NHS trusts» autonomes et responsables financièrement, les hôpitaux, mis en concurrence, fournissent des soins aux patients, couvrant ainsi leurs dépenses.

La paupérisation du public

Les résultats de cette politique: pénurie de médecins, délabrement généralisé des hôpitaux ou d'allongement des délais d'attente imposés aux patients, qui viennent «se faire soigner en France» sont bien connus. Une médecine à deux vitesses s'est développée, l'une pour les riches, qui



© YVES TRÉVIERS/NAJA

peuvent se faire soigner dans des cliniques privées, l'autre pour les pauvres, obligés de recourir à un service public défaillant.

En 1999, le Royaume-Uni consacrait 6,9 % de son produit intérieur brut (PIB) à la santé. C'était l'un des taux les plus bas de l'Europe des Quinze: en France, le pourcentage était de 9,3 %; en Allemagne, de 10,3 %. La réorganisation lancée par Tony Blair à partir de 1998 visait à corriger les dysfonctionnements par une augmentation des crédits publics alloués à la santé, et un meilleur contrôle des acteurs de santé, mais aussi en décentralisant les décisions: en créant des réseaux de soins, c'est-à-dire en faisant coopérer, dans une zone géographique, les professionnels de santé de disciplines différentes (généralistes, spécialistes, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes, psychologues et travailleurs sociaux).

Une nouvelle réforme

Dans ce cadre a été créé, un nouvel échelon régional du NHS, les groupements de soins primaires (Primary Care Trusts ou PCT), qui associent les médecins généralistes, infirmières, représentants de services sociaux, de patients. Desservant une population de 100 000 personnes en moyenne, la nouvelle structure se substitue aux anciens médecins. Ces PCT, placés sous la responsabilité d'un comité

é anglais

composé de médecins, infirmiers et de représentants des autorités sanitaires locales, gèrent 75 % du budget du NHS. Un organisme public, le National Institute for Clinical Excellence (NICE) a pour mission de veiller à l'égalité de la qualité des soins sur l'ensemble du pays et la validation des pratiques médicales. Mais cette réforme décide également la mise en concurrence des opérateurs. Les hôpitaux, gérés soit par les autorités publiques soit par des entreprises privées, peuvent investir, emprunter, gérer leur patrimoine, payer les salariés à leur guise. Le NHS a signé en 2003 un contrat avec les services de médecine générale élargissant le libre choix des patients et mettant en concurrence les professionnels de santé dans le cadre d'un processus contractuel. Un partenariat public-privé (Private Finance Initiative) est créé entre le NHS et le secteur privé. Ainsi, les hôpitaux du NHS et les PCT peuvent signer des « joint ventures » avec les cliniques et centre de soins privés et pour réduire les délais d'attente trop importantes des malades, le NHS est autorisé à financer des opérations effectuées dans les cliniques privées.

Si cette réforme a eu quelques effets positifs, (notamment en terme d'attente grâce à l'informatisation, et au recrutement de 30 000 personnes en 3 ans) et a permis de préserver globalement le système universel, si la mission de service public du NHS a été réaffirmée et la relance des dépenses publiques de santé effectuée en partie, le nombre de médecins pour 10 000 habitants n'est que de 1,7, deux fois moins qu'en Allemagne (3,4) ou qu'en France (3,2). L'accès à l'hôpital reste difficile: pour être opéré de la cataracte, il faudrait en moyenne deux cents jours. Selon la revue *Clinical Oncology*, « 20 % des Britanniques atteints d'un cancer du poumon ne peuvent plus être traités correctement: en raison des délais subis, leur cancer est parvenu à un stade trop avancé ». Surtout, le développement des mécanismes de concurrence, l'ouverture au financement privé et la montée d'un secteur d'assurances privées constituent les signes inquiétants de la progression des méthodes libérales dans le système de santé britannique.

Poste, quand l'Europe libéralise...

Les services postaux ont une grande importance dans le développement économique d'un pays et à plus forte raison de l'Europe. On peut ainsi comprendre que l'UE en ait fait l'un de ses domaines d'action prioritaire. La commission européenne a notamment fixé un double rendez-vous: la normalisation technique et l'ouverture à la concurrence, la normalisation accompagnant l'ouverture du marché. On peut comprendre qu'une harmonisation des services postaux, sur le plan technique, contribue à améliorer la qualité des prestations fournies aux usagers. Elle peut aussi être l'occasion dans certains pays de rattraper certains retards. Toutefois, l'objectif visé ici est « *un processus de libéralisation progressive et contrôlée du marché à l'intérieur du secteur postal* », en partant du principe que seul ce processus est en mesure de donner aux États membres de l'Europe les moyens d'assurer un service postal de qualité.

Toutefois, l'exemple de la Suède qui est actuellement le seul État membre de l'UE à avoir libéralisé son marché, incite, pour le moins, à une certaine méfiance. En effet cette libéralisation a consisté en la suppression de nombreux bureaux de poste, en l'abandon des activités bancaires et en une

restructuration importante. Ainsi l'implantation de points de poste dans des supérettes, stations services et bureaux de tabac font partie de cette restructuration. Là où le bât blesse c'est que cela s'est aussi traduit par une augmentation importante du tarif des services postaux les plus courants (le prix du timbre a doublé, 30 000 emplois sur 70 000 ont été supprimés) et par voie de conséquence par une insatisfaction des usagers.

De ce point de vue, la nouvelle directive de la Commission européenne n'est pas particulièrement rassurante. En supprimant notamment le monopole sur les plis de moins de 50 grammes, elle s'attaque à l'égalité de traitement de tous les usagers, ainsi qu'à l'assurance d'un service universel, c'est-à-dire d'une distribution 6 jours sur 7 à un tarif abordable. Dans le même temps la directive encourage entre autres, la sous-traitance des missions, la réduction du nombre de bureaux, la fin de la péréquation tarifaire... Plusieurs syndicats de la Poste, en France et en Europe, ont dénoncé ces orientations et font remarquer qu'avec 550 millions d'euros de bénéfice en 2005 La Poste, pour ce qui concerne la France, a pourtant les moyens de faire face à ses missions de service public.



© YVES TRÉVIERS/ANALIA

Comment reprendre l

Avec la collaboration de chercheurs et de la plupart des syndicats nationaux de la FSU, l'Institut de recherches de la FSU a lancé le 28 novembre dernier un nouveau chantier de réflexion sur le travail.



Le sentiment d'impuissance face à un métier qu'on ne reconnaît plus.

Un défi pour le syndicalisme

Réfléchir sur le travail, cette décision est extrêmement importante pour la FSU et ses syndicats nationaux. Elle est fondée sur un constat amer, celui du sentiment d'impuissance qu'éprouvent les salariés face aux mutations du travail, et sur un paradoxe : alors que cette question est centrale dans la recomposition des rapports sociaux, le syndicalisme s'y intéresse assez peu. En effet, soumises à des attaques répétées, les organisations syndicales concentrent l'essentiel de leurs efforts sur les questions de l'emploi, des statuts, des qualifications. Ce qui est évidemment absolument indispensable, mais passe trop souvent à côté des évolutions du travail, entendu comme activité humaine et sociale.

Difficultés syndicales

L'hypothèse qui fonde ce chantier est que cette difficulté à entendre, à ana-

lyser la demande qui monte des salariés, et à la transformer en pouvoir d'agir sur leur métier, est une des clés de compréhension de la crise actuelle du syndicalisme.

Ce qui monte des salariés, c'est une plainte, exprimée sous la forme de la souffrance ou du stress, de la révolte contre l'impossibilité de faire son travail correctement, de la perte des repères avec la dissolution des valeurs et des collectifs, du manque de reconnaissance du travail réellement fait. Et surtout le sentiment d'impuissance face à un métier qu'on ne reconnaît plus, face aux injonctions hiérarchiques, face aux politiques d'individualisation.

Le syndicalisme ne méconnaît pas ces évolutions, mais il a tendance à se saisir de la plainte pour la faire rentrer dans le cadre générique de la dénonciation du nouveau cours libéral et/ou des revendications statutaires.

Fatalité et mobilisation

Certes, cela donne du sens pour le salarié, mais pas forcément une force pour agir. En effet, s'il est confronté à un travail utile de réinterprétation



© YVES TRÉVIERSNAJA

de ce qui lui arrive, il peut aussi en tirer la conclusion que son sort est conforme au nouveau cours des choses, auquel il est très difficile de s'opposer, sauf à imaginer un niveau de mobilisation qui le dépasse complètement comme individu.

La question qui est posée au syndicalisme est de savoir comment recréer du collectif pour redonner à chacun le pouvoir d'agir sur son métier, c'est-à-dire de résister, mais aussi de repenser le travail en lui redonnant une dignité, un intérêt et une valeur.

Or, redonner la main au salarié, recréer des collectifs, met de fait en cause des routines syndicales. En effet, il est difficile de faire ce travail à partir d'une expertise toute faite, et de procéder par injonctions. Le rôle du syndicat est au contraire de permettre la création de collectifs de travail pour qu'ils aient la faculté d'agir par eux-mêmes, et de redonner à chaque salarié la confiance dans son pouvoir à transformer réellement son travail.



© YVES TRÉVIERSNAJA

La prescription est de plus en plus abondante, les injonctions se multiplient, il faut atteindre des objectifs souvent mesurés par des indicateurs.

à main sur le travail ?

La question qui est posée au syndicalisme est de savoir comment recréer du collectif pour redonner à chacun le pouvoir d'agir sur son métier.

© YVES TRÉVIERS/NAJA

Ce chantier va se poursuivre entre chercheurs, syndicats nationaux, et acteurs de terrain.

Les syndiqués intéressés peuvent contacter l'Institut.

DANIEL RALLET

Pour aller plus loin :

<http://institut.fsu.fr/chantiers/travail/travail.html>



© LISA PEQUERY/NAJA

Visite dans le monde managérial

Toute ressemblance avec une situation vécue n'est pas fortuite

Travail prescrit : la prescription est de plus en plus abondante, les injonctions se multiplient, il faut atteindre des objectifs souvent mesurés par des indicateurs. La prescription tombe d'en haut, elle n'est pas discutée par le collectif de travail.

Travail réel : ce que fait le salarié pour de vrai, pour faire face aux situations, comment il transforme la prescription, comment il élabore sa pratique professionnelle au contact de la réalité. Ce travail est en grande partie « invisible », y compris pour le salarié qui n'en a pas toujours conscience. Il est méconnu de la hiérarchie : il y a un véritable déni du travail réel.

Travail réalisé : celui qui est évalué par les techniques managériales. On peut avoir un résultat médiocre avec un travail réel enrichissant.

Travail vécu : interprétation que chacun fait de son travail, du sens qu'il lui donne. Dire que son travail n'a plus de sens n'est

pas contradictoire avec un travail réel très élaboré (pour faire face à la situation). Quand le salarié exprime une souffrance (de ne plus pouvoir faire son travail), on lui envoie un « coach », non pour l'aider dans son travail réel, mais pour qu'il réinterprète son rapport au travail.

Autonomie : le travail prescrit est impossible à réaliser, mais chacun doit réussir par sa propre mobilisation : trouvez vous-mêmes les solutions ! Génère le sentiment de ne pas être à la hauteur et un sentiment de révolte (on est contraint de mal travailler) et d'abandon.

Simulation : face à l'impératif de perfection qui pèse sur la tête de chacun, le salarié est incité à simuler l'idéal pour qu'on lui fiche la paix. Simuler la prescription devient une compétence : quand on ne l'a pas, on est sanctionné.

Pathologies de la surcharge de travail, de la culpabilisation, du manque de reconnaissance : ne pas être reconnu dans son travail, ou ne pas pouvoir se reconnaître dans le travail qu'on fait.

Trente ans d'un musée moderne

30 ans d'un musée d'art moderne, ça se repense et c'est bien ce que compte faire toute une année le Centre Pompidou.

À travers un cycle de soirées intitulé



© YVES TREVIERS/NAJA

Histoire des trente, chaque année sera passée en revue en compagnie d'une personnalité française ou étrangère, plasticien, écrivain, cinéaste, architecte, philosophe... Les grands événements, expositions, concerts et mises en scène qui ont marqué les mémoires seront réveillés. Mais pas seulement.

À la lumière du passé, le Centre Pompidou a envie aussi de se pencher sur des événements passés inaperçus qui, avec le recul, semblent fondateurs et dont l'importance est révélée trente ans après. Ces soirées ont pour ambition une relecture de l'histoire, une mise au point qui fait poser une question rarement posée par les institutions : l'essentiel est peut-être ailleurs ?

Ajoutons qu'en avril, paraîtra un ouvrage dirigé par Bernadette Dufrêne intitulé *Centre Pompidou : trente ans d'histoire* dans lequel l'institution culturelle se penche, à travers sa propre histoire, sur les rapports entre politique et culture, patrimoine et transmission...

Ces moments anniversaires sont une parenthèse au programme d'expositions du centre ; Yves Klien, Hergé, la BD reporters, le nuage Magellan, les peintres de la vie moderne.

Centre Pompidou

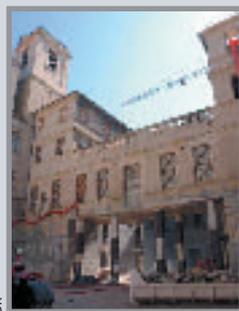
Tous les jours de 11 heures à 22 heures sauf mardis. www.centre.pompidou.fr

2007 c'est l'année ...

En début d'année, c'est l'occasion de faire le point des nouvelles créations et des lieux nouveaux de la culture.

... des musées

Le printemps 2007 sera riche en réouvertures. La première aura lieu à Montpellier avec l'inauguration du site embelli et agrandi du musée Fabre. La muséographie et l'éclairage des œuvres valent le déplacement. Les collections du XIX^e siècle Courbet, Delacroix et Bazille se sont quelque peu étoffées ; celles du



DR

XX^e siècle sont plus inattendues avec l'immense donation Soulages et la présence des artistes de Support-Surfaces. À Paris, la cité de l'architecture et du patrimoine ouvrira elle aussi en beauté au Palais de Chaillot pour une promenade à travers le patrimoine français du XII^e siècle à nos jours. Outre le musée, une galerie moderne et contemporaine montrera l'architecture de 1851 à aujourd'hui. En avril, on pourra accéder à la Cité nationale de l'histoire et de l'immigration qui ouvrira

partiellement au Palais de la Porte Dorée puis progressivement jusqu'à l'ouverture totale en 2009.

...des théâtres

On le donne toujours dans la maison de Molière, la Comédie Française, Michel Bouquet devrait apporter un sang neuf au texte si ambigu de *L'Avare*, théâtre de la Porte Saint-Martin. Au théâtre du Rond-Point, trois pièces : *La chaise*, *L'usine* et *Xu* à voir en janvier et février ; et de septembre à décembre, Philippe Caubère rejouera la performance des six spectacles de *L'homme qui danse*.

... et de grandes expos

Les peintres et la réalité sont jusqu'au 5 mars à l'Orangerie : l'exposition augure la nouvelle politique culturelle du musée rénové. À découvrir la première exposition monographique d'un grand peintre français du XVII^e siècle, Jacques



© YVES TREVIERS/NAJA

Stella : jusqu'au 26 février, au musée des Beaux-Arts de Lyon, puis du 16 mars au 18 juin, au musée des Augustins de Toulouse.

Publicité

ATHÉNA

Voyages en Grèce, Crète, Italie, Sicile, Sardaigne, Malte, Tunisie, Turquie, Égypte, Libye...

Tout ce que vous voulez savoir est sur notre site : www.athenavoyages.com

Catalogue sur demande

France 24 fait son CNN ?

La première chaîne télévisée française émettant en continu et diffusée en français et en anglais vient enfin de voir le jour après quatre années de gestation. Voulu par Jacques Chirac, France 24 appartient pour moitié au public, pour moitié au privé.

Le 6 décembre dernier, c'était la fête dans les jardins des Tuileries. Le Tout Paris de l'audiovisuel et des institutions répondait à l'invitation de la dernière née des chaînes françaises, France 24, qui réalisait pour son lancement et en direct une interview de celui à qui elle devait le jour : Jacques Chirac.

"La première chaîne française d'information internationale", comme la définit son directeur de la rédaction, Grégoire Deniau, était attendue depuis longtemps.

La France qui a toujours voulu jouer un rôle de premier plan dans le monde, ne s'est jamais bien remise de l'influence de l'américain CNN qui diffuse chaque jour pour deux milliards de personnes plus ou moins anglophones. Elle a donc voulu son CNN, désir renforcé par les différences de vue entre Paris et Washington concernant le Moyen-Orient, puis la concurrence en Asie et en Afrique.

Un CNN à la française, c'est-à-dire mi-figue, mi-raisin : le capital appartient pour 50 % à France-Télévisions et pour les 50 autres à TF1, l'anglais et le français sont les deux langues parlées de la chaîne (des émissions en arabe sont cependant annoncées pour le courant de l'année), la décision a été officiellement arrêtée en 2002, mais il a fallu quatre ans non pour monter l'opération, mais pour mettre en accord les multiples acteurs et les différents pouvoirs.

Internet bien sûr

France 24 est diffusée sur le câble, le satellite (TPS et CanalSat) et l'ADSL, sa rédaction est jeune (30 ans de moyenne d'âge) et cosmopolite (28



Les nombreux compromis qui ont retardé le lancement de la chaîne française d'information internationale ne vont-ils pas nuire à sa réussite ?

nationalités pour 170 journalistes). Le siège de la rédaction est situé à Issy-les-Moulineaux. Son financement est de 86 millions d'euros pour l'année en cours.

Autant dire que, même avec les accords de partenariat signés avec l'AFP et Radio France International, les moyens sont bien faibles pour concurrencer les autres chaînes d'informations internationales, qui possèdent des rédactions plus étoffées et des budgets plus conséquents, (960 millions d'euros pour CNN, 600 millions pour BBC World, 80 millions pour Al-Jazira international).

Faibles également pour assumer l'ambition énoncée par son président Alain

Et TV 5 ?

Il existe déjà une chaîne internationale française, c'est TV5Monde. Lancée en 1994, TV5 est une chaîne du service public, majoritairement détenue par France Télévisions. TV5 avance une grille de programmes essentiellement basée sur l'information. Elle reprend ainsi des émissions phare du service public comme *Thalassa* ou *Envoyé spécial*, mais également quelques émissions magazines du secteur privé. TV5 diffuse également les journaux télévisés du service public et, comme France 24, a des accords avec deux autres services publics : l'AFP et RFI. Elle est essentiellement diffusée en langue française. Nombreux sont les professionnels qui se sont demandés s'il existait vraiment une place pour deux chaînes françaises à vocation internationale.

de Pouzilhac : présenter l'actualité internationale « avec un regard français », défendre et illustrer « partout dans le monde les valeurs de la France » et « l'ouverture sur la diversité du monde », enfin porter une attention « à la culture, à l'art de vivre et au patrimoine » français particulièrement.

L'avenir n'est guère plus brillant, puisque cette chaîne imposée par Jacques Chirac, n'excite guère les actionnaires eux-mêmes qui, après s'être longtemps bagarrés l'un l'autre pour obtenir la direction opérationnelle, ont fini par céder aux désirs d'un Président aujourd'hui sur le départ.

JACQUES MUCCHIELLI

Les temps forts de France24

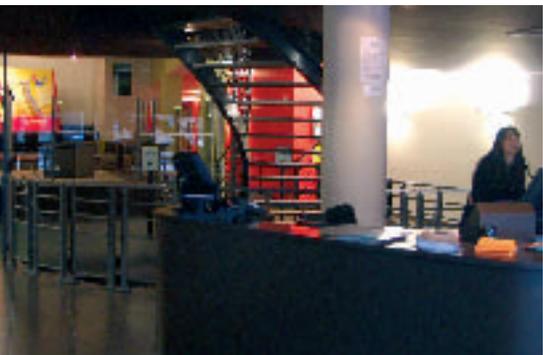


L'actualité d'abord, avec les deux prime-time, le 6h/9h et le 19h/23h. Les débats ensuite, chaque jour, dans les deux langues, la chaîne organise un débat entre trois personnalités, un talk-show des correspondants et un entretien avec un invité. En ligne en permanence, des dossiers, sous forme de grand reportage, de rétrospective ou de points forts, traitent l'information sous différents angles de l'actualité. Enfin la rubrique Bienvenue en France traite sous un angle culturel de l'actualité hexagonale.

Le blues des cinémas ind

Découvreur de talents, diffuseur de la création, de rétrospectives, du court-métrage, de la version originale, le cinéma indépendant ouvre ses salles à la diversité culturelle. La fréquentation des cinémas français en 2006 est en augmentation de 11,3 %, mais les indépendants se tournent vers les pouvoirs publics pour survivre.

Après les projections itinérantes de grand-papa, le cinéma, devenu une industrie lucrative, s'est installé en salles. À Lyon, le cinéma Comœdia fut créé en 1914. À l'époque, il s'appelait Berthelot et s'imposait dans la ville avec ses 561 places. Rebaptisé du nom qu'il



© LISA PEQUERY/NAJA

Le charme suranné d'un cinéma indépendant offrant deux salles, à Dinard.

porte encore et géré par une famille qui le détiendra pendant presque 70 ans, il fut détruit par un bombardement en 1944. Il renaîtra de ses cendres plus moderne que jamais, équipé d'une tech-

nique à l'époque révolutionnaire qui attire les foules. À la pointe des innovations techniques jusque dans les années 80, il est vendu à UGC en 1993. Dix ans plus tard, le Comœdia ferme ses portes. La passion de deux professionnels lyonnais du cinéma, soutenus par la municipalité d'arrondissement, le sauve d'une disparition annoncée: les portes des six salles se sont rouvertes en décembre dernier après trois ans de fermeture.

L'intervention publique

Cet itinéraire est symbolique de l'histoire du cinéma indépendant. La création et la technique sous-tendent sa bonne santé. Ne voulant pas s'aventurer sur le terrain du marketing promotionnel, il laisse les spéculations aux soins des grands groupes commerciaux. Rappelons que les majors, attirées par les fastes de cet art qui peut se montrer une manne incroyablement lucrative, occupent aux USA le premier rang pour l'exportation.

Le cinéma indépendant reste à sa

manière le témoignage de l'aspect petite entreprise du septième art. C'est par la qualité des œuvres diffusées et en se proclamant défenseur d'un art menacé que veut s'affirmer le cinéma indépendant.

Cela confirme la nécessité d'intervention des pouvoirs publics. L'exemple de Lyon n'est pas le seul. Confronté à une baisse régulière de ses entrées, Le Melville de Rouen, salle de 4 écrans, risque la fermeture. Pour l'empêcher, il plaide dans une pétition lancée en février 2006: « Nous considérons que le cinéma est un bien culturel, et comme d'autres subventionnés (théâtres, salles de concert...), il doit bénéficier des aides publiques afin d'assurer sa pérennité. Nous demandons que les différentes collectivités s'engagent financièrement ». À l'égal des Diagonal de Montpellier (voir ci-contre), il a été entendu.

Lien social

Pour faire déplacer les familles et face à la virulence des majors, les directeurs de salle de cinéma indépendant soutiennent les films et leurs distributeurs. Au-delà de la programmation des films, ils y organisent des rencontres et des débats lors d'avant-premières. Ces débats réunissent le réalisateur qui souvent défend sa première œuvre, les comédiens, les critiques, les sociologues, créant le lien entre le public et l'univers du cinéma, initiant aussi la réflexion autour de l'œuvre artistique. Les dépôts de bilan et liquidations judiciaires ne doivent pas faire oublier les succès de *Marius et Jeannette* ou encore de *Harry, un ami qui vous veut du bien...* Premières œuvres, films à petit budget plébiscités par le public.

Ce cinéma participe en outre à l'éducation artistique des élèves et des étudiants. Sans lui, place à l'uniformisation déjà dominante de l'offre cinématographique. Le cinéma d'auteur peut difficilement se passer du réseau national de diffusion que représentent les cinémas indépendants. Leurs destins se croisent: la production française, avec ses exigences de création qui ont permis ces dernières années non seulement le maintien d'un secteur économique national, mais encore la création de studio d'un nouveau type, tels ceux qui produisent depuis peu les films

Le cordon rouge de Montpellier

C'est la ville de Montpellier qui détient le cordon rouge de la fréquentation des salles en France, première ex-aequo avec Caen pour 6,79 entrées/hab. devant Toulouse et Paris. Dans la capitale languedocienne, chacun sait que ce beau résultat doit beaucoup aux cinémas d'art et essai dont l'histoire résume assez celle du genre en France. Avec trois salles excentrées, les cinémas Diagonal voit arriver les multiplexes avec angoisse. Ils mobilisent alors spectateurs et opinion publique pour la défense du cinéma d'auteur et multiplient les recours en justice pour empêcher la construction des hypermarchés du cinéma.

C'est alors que Gaumont propose aux Diagonal la gestion de six salles sur la place principale de la ville en échange de l'arrêt des recours. Diagonal a la sagesse d'accepter et l'affaire marche vite à la satisfaction de tous. C'était il y a huit ans. Depuis, l'art et essai connaît à Montpellier la même baisse de fréquentation que les autres. Diagonal SARL annonce alors un passif de 250 000 € et demande l'aide des collectivités qui ont promis 105 000 €. Un combat partiellement payant. Mais comment tenir ?



© YVES TREVIERS/NAJA

épendants



Le cinéma Comœdia vient de rouvrir après trois années de fermeture. Les six salles ont été rénovées, un espace rencontre a été créé ainsi qu'un salon de thé et un restaurant bar à vin ouvert le soir.

d'animation français, vit avec les subventions des pouvoirs publics. Le Centre National de la Cinématographie (CNC) a parmi ses missions autant le soutien à la production de films qu'à leur diffusion auprès de tous les publics.

À cet égard, 2006 restera l'année de la ratification de la convention sur la diversité culturelle, où Bruxelles a validé le système d'aides au cinéma français.

Et demain ?

Après toutes ces épreuves, les salles indépendantes ne sont pas au bout de leur peine. Arrive aujourd'hui un nouveau concurrent, des plus terribles, la numérisation et la diffusion internet. Est-ce la frénésie du téléchargement sur internet qui va faire progresser la qualité et l'éthique du cinéma de demain ? Les majors se penchent sur la question et réfléchissent enfin à la folie des budgets, aux cachets d'acteurs et peut-être même au contenu des films, les grands producteurs et diffuseurs d'Hollywood sont tentés de miser sur les maisons de production indépendantes. La France, où la fréquentation des salles de cinéma est de loin la plus forte d'Europe, propose 2000 écrans classés art et essai sur un parc stable de 5302 écrans. Elle a une longueur d'audace d'avance.

PAULINE RIVAUD

3 questions à

Ronan Frémondrière,

« travailler autour du film »

Le cinéma indépendant a-t-il encore sa place ?

Oui, bien sûr. Le cinéma indépendant a sa place sur tous les médias et dans les salles. L'idée pour nous c'est de travailler autour du film, au-delà de sa programmation. Autour de la thématique du film, nous fonctionnons avec des associations et des établissements scolaires à travers débats et rencontres.

Peut-il vivre sans subventions ?

C'est notre cas. Il existe trois statuts d'établissements : privés, municipaux ou associatifs. Les deux derniers sont bien sûr subventionnés. Nous sommes une entreprise privée, les recettes et la prime du CNC doivent suffire. La municipalité de Lyon n'apporte pas

de soutien financier, la région Rhône-Alpes a mis en place un dispositif appelé carte M'ra. Destinée aux lycéens, elle leur permet d'assister gratuitement à cinq séances dans l'année dans un cinéma indépendant grâce à la carte magnétique. Le syndicat de communes du grand Lyon quant à lui a annoncé qu'il réfléchit à une politique autour du cinéma.

Comment cela se passe pour le Comœdia depuis sa réouverture ?

Plutôt bien. Nous accueillons des festivals, récemment le festival de documentaires des étudiants en master cinéma de l'université de Lyon 3. Historiquement, le Comœdia fonctionnait mieux le week-end que les autres jours, c'est encore le cas, aussi nos



Ronan Frémondrière, directeur-programmateur, du Comœdia de Lyon qui a rouvert en novembre 2006.

efforts portent sur les animations en semaine : les venues de réalisateurs, les partenariats école et cinéma, les ciné-goûters. Tout est à faire, nous venons d'ouvrir. J'espère qu'on va découvrir de nouveaux talents.

Grand Corps Malade, c'est cette silhouette qui s'affiche, béquille à la main, comme Le chanteur du slam. Une poésie contemporaine, influencée par le Rap où les textes sont scandés en public.

Comment avez-vous découvert le slam ?

En accompagnant un ami, j'ai découvert des scènes ouvertes de Slam. J'ai été emballé par la convivialité, l'écoute qui se dégageait de ce style musical. Le slam, c'est un vrai moment de partage. D'abord, ça se passe dans les petites salles, le rapport avec le public est intense. Il y a aussi une vraie émotion qui circule. Dans un monde où tout va très vite, où les nouvelles technologies accélèrent la transmission de l'information, les gens se retrouvent, prennent le temps de s'écouter et ça fait du bien à tout le monde. Cela m'a donné l'envie d'écrire à mon tour.

Retraçons votre parcours de slameur...

En 2003 je suis devenu Grand Corps Malade aux côtés de John Pucc Chocolat et du collectif 129 H/ Pendant plusieurs années, j'ai arpenté toutes les scènes ouvertes de petits bars. Puis, avec John Pucc, Droopy et Techa, nous avons formé « le cercle des poètes sans instru ». C'est une création de poésie que nous avons proposé dans de nombreux festivals. Après, j'ai participé à des premières parties. Petit à petit, le projet de sortir un disque s'est imposé. Mes textes existaient à capella. Un ami, le compositeur Petit Nico m'a proposé de les mettre en musique. Puis, j'ai rencontré Jean Rachid qui est devenu mon producteur. Les maisons de disque sont venues après en studio pour nous proposer de nous distribuer. Mais, à aucun moment quelqu'un est venu me dire « fais un album ».

Comment peut-on définir ce style musical ?

Ce sont de petits textes lus de quelques minutes et à cappella. C'est de la poésie à l'oral. Dans mon album « Midi 20 », il n'y a pas que du slam pur. Plusieurs textes sont mis en chanson pour donner davantage de rythme à l'ensemble. Et puis le slam, c'est aussi



© NAJA

un art de groupe. C'est le partage de la scène et c'est un art collectif et c'est pour ça que c'est bien. C'est bien quand il y a des duos, que d'autres slameurs interviennent.

Vous êtes devenu en France l'ambassadeur de cette discipline importée des États-Unis, il y a 15 ans ?

D'une certaine façon, j'ai ouvert une porte. Peut-être que ceux qui ont des projets musicaux seront davantage entendus. Car il y a aussi beaucoup d'autres slameurs qui mériteraient d'être connus du grand public. Mais, il faut aussi souhaiter que tout et n'importe quoi ne sorte pas sur le slam.

Quelles sont vos influences ?

Dans les chanteurs classiques, les chansons à texte de Brel, Barbara, Renaud... D'ailleurs, dans le slam, le texte reste toujours prédominant sur la musique. Celle-ci doit rester légère, intimiste, souligner les mots. Le rap d'IAM, de NTM... m'a aussi beaucoup apporté. Et ce, même si le rap est différent du slam. Le débit y est plus lent, le

Grand Corps Malade "le goût des mots"

texte davantage posé mais l'influence reste présente.

Et vos sources d'inspiration ?

Sous forme de conte ou de sketch, je parle de ce que je connais, de mon histoire, de mon accident, mais aussi de l'amour, des problèmes sociaux de la vie qui sont aussi des sources d'inspiration. Tout comme la Seine-Saint-Denis où je suis né, où j'ai grandi et où je vis toujours car c'est un endroit que j'aime. De mon milieu et de la culture urbaine, se dégagent une vraie énergie que l'on a envie de transmettre. Mes sources d'inspiration, ce sont aussi des chroniques du quotidien, ma vision des choses, mes rêves...

Vous vous engagez...

J'ai envie de partager des mots. Ce n'est pas parce que j'ai fait un disque qui a eu du succès, que je suis représentatif et que j'ai forcément un message philosophique ou politique à transmettre. Je pense que l'engagement se fait surtout à travers l'art. Cependant, en 2005 j'ai créé l'association Flow d'Encre. J'y anime des ateliers d'écriture et de slam. J'aime bien travailler avec les jeunes. Je participe aussi à un projet « le 93 Slam Caravane ». Il s'agit avec Hocine Bel, D. de Kabal, Gérard Mendy et Felix Jousserand d'organiser des ateliers d'écriture et des scènes itinérantes en Seine Saint-Denis. Cela permet de nouer des liens, d'écouter et de faire partager le slam mais aussi le goût d'écrire. C'est aussi un moyen de prouver que tout le monde peut y arriver, que l'écriture est quelque chose de ludique qui peut provoquer du plaisir.

GRAND CORPS MALADE

C'est en 2006 que le grand public découvre Grand Corps Malade à travers son album « Midi 20 », vendu à plus de 100 000 exemplaires. Cet opus fait la part belle au slam, une nouvelle forme de poésie où les textes ne sont pas chantés mais lus. Grand Corps Malade se baptise ainsi, suite à un accident qui le laisse partiellement tétraplégique. Cet ancien basketteur, après une tournée en France, passe à l'Olympia du 9 au 11 février.

PROPOS RECUEILLIS PAR
FABIENNE BERTHET

Pleins feux sur la montagne et les sports d'hiver

Les skieurs dévalent, les genoux trinquent !

Le ski c'est physique !

Une bonne préparation s'impose pour éviter
que les vacances à la neige tournent au cauchemar.

Pour l'homme des plaines, les cimes enneigées représentent un territoire aussi adulé qu'hostile !

On l'oublie souvent, le ski exige une tonicité et un influx nerveux, ou il est parfois difficile de réunir au pied des pistes, au sortir de longs mois de sédentarité. Sur les 7,6 millions de pratiquants de sports d'hiver, la saison 2003/2004 s'est soldée par 163 000 blessés*, les entorses et fractures représentant plus de 60% des lésions. En ski alpin, l'entorse du genou est l'accident le plus fréquent, 14% des accidentés subissant sa forme la plus grave, la rupture du ligament croisé antérieur, très handicapante. Principales victimes ? Les débutants, avec un risque multiplié par deux, ainsi que les femmes, 3,5 fois plus exposées que les hommes. Le snowboard, discipline en plein boom dont on compte déjà 1,1 million d'adeptes, génère quant à lui 1,5 fois plus de risques d'accidents que le ski alpin, principalement des fractures de l'avant-bras ou du poignet.

A défaut d'une activité physique régulière, une préparation au moins un mois avant ses vacances aux sports d'hiver s'impose.

Marche, vélo, footing, natation... c'est le moment de s'y remettre ! L'atmosphère froide, l'air sec et le soleil favorisent l'oxydation ? Augmenter sa ration de fruits et légumes (10 par jour) et, bien sûr, éviter tabac et alcool, permettent de lutter contre ce phénomène. L'équipement joue aussi un rôle important, plus d'une entorse du genou sur deux résultant d'une fixation mal réglée ! Il est par conséquent indispensable de faire appel à un professionnel. Le port du casque est recommandé chez l'enfant, de même que les protections de poignets pour les snowboarders. Enfin, il faut apprivoiser le froid en empilant les couches de vêtements, et ne pas oublier que le skieur a toujours la priorité. Quant au ski hors piste, il est réservé aux seuls sportifs de bon niveau. Bonne glisse !

Pour vous aider à mieux prévenir les risques de la vie quotidienne : ce pêle-mêle pratique.
A lire et à conserver d'urgence ! **Page réalisée avec le concours de la G.M.F.**

POUR TOUT SAVOIR SUR LA PRATIQUE DU SKI
et glaner de nombreux conseils pratiques, consultez le site
de l'association Médecins de montagne : www.mdem.org

POUR CONSULTER LA MÉTÉO
www.meteofrance.com ou N° court 3250 (0,34 euros/mn).

POUR S'INFORMER SUR LE RISQUE D'AVALANCHE
tél. : 08.92.68.10.20

BON A SAVOIR
Attention, les secours en montagne peuvent être payants.
Pensez à vérifier auprès de votre assureur que vous êtes couvert !

